

Exercice 2016-2017



COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

BCSJ
Rue des métiers - 60000 BEAUVAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CADRE CONTRACTUEL ET ORGANISATION DU SUIVI	3
<i>Présentation de BCSJ</i>	<i>3</i>
<i>Pièces contractuelles.....</i>	<i>3</i>
TRAVAUX NEUFS.....	4
<i>Travaux de renouvellement, de mise en conformité ou de modernisation effectués</i>	<i>4</i>
<i>Travaux de branchement et d'extension.....</i>	<i>4</i>
USAGERS - ABONNÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR	5
<i>Abonnés actuels</i>	<i>5</i>
<i>Évolution des raccordements de l'année à venir.....</i>	<i>6</i>
SUIVI DE L'EXPLOITATION	7
<i>Éléments sur la rigueur climatique, engagements des équipements.....</i>	<i>7</i>
<i>Fonctionnement et performance des installations</i>	<i>7</i>
<i>Suivi des consommations d'énergies finales</i>	<i>8</i>
MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET GROS ENTRETIEN	9
<i>Travaux de maintenance réalisés durant l'exercice</i>	<i>9</i>
<i>Programme de maintenance préventive de l'année suivante</i>	<i>9</i>
<i>Historique des pannes - maintenance corrective.....</i>	<i>9</i>
<i>Sinistres.....</i>	<i>10</i>
BILAN RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL	11
<i>Contrôles réglementaires.....</i>	<i>11</i>
ANNEXES	12
<i>Annexe 1 - Certificats de contrôle des compteurs d'énergie.....</i>	<i>13</i>
<i>Annexe 2 - Suivi des actions en chaufferie.....</i>	<i>59</i>
<i>Annexe 3 - Planning de la maintenance programmée 2017-2018</i>	<i>67</i>
<i>Annexe 4 - Bilan de souscription et de consommation par abonné</i>	<i>70</i>
<i>Annexe 5 - Bilan de production et de distribution de chaleur.....</i>	<i>71</i>
<i>Annexe 6 - Analyses d'eau</i>	<i>72</i>
<i>Annexe 7 - Contrôle électrique.....</i>	<i>80</i>
<i>Annexe 8 - Vérification des extincteurs</i>	<i>96</i>
<i>Annexe 9 - Visite règlementaire des moyens d'accès et de levage.....</i>	<i>98</i>

CADRE CONTRACTUEL ET ORGANISATION DU SUIVI

PRÉSENTATION DE BCSJ

BCSJ (Bois Chaleur Saint Jean) est la filiale à 100% de CRAM SAS, dédiée à la DSP du réseau de chaleur de la ville de Beauvais. Cette EURL a été créée le 03 août 2009.

Son capital de 500 000€ est entièrement libéré. Son gérant est Laurent CRIBIER, Marie SOUPLET est co-gérante. 2016/2017 est le 5ème exercice de la DSP. C'est le 6ème exercice complet.

PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles liant la ville et BCSJ n'ont pas été modifiées par avenant au cours de l'exercice 2016/2017.

ORGANISATION ET PERSONNEL AFFECTÉ À L'EXPLOITATION DU SERVICE

Le contrat de concession est exploité par le centre d'exploitation de l'agence Ile de France Picardie de CRAM, dirigée par Marie SOUPLET.

Les principaux intervenants de l'organisation opérationnelle mise en place sont :

Nom	Qualification	Fonction
FRION Hervé	Ingénieur Exploitation	Ingénieur d'Exploitation
VERMEERSCH Luc	Chef de secteur	Chef de secteur exploitation
JULLIEN Nicolas	Technicien Exploitation	Responsable de chaufferie et réseau biomasse
RUCKEBUSCH Didier	Technicien Exploitation	Technicien d'exploitation

COMMUNICATION ET COORDONNÉES

BCSJ

Siège social : .203, rue Demidoff - 76600 LE HAVRE

Établissement : rue des métiers - 60000 BEAUVAIS

CRAM SAS

203, rue Demidoff - 76600 LE HAVRE

Tel : 02-35-24-25-26

Agence Ile de France - Picardie

ZA des Garennes - 6, rue Levassor - 78130 LES MUREAUX

Tel : 01-34-74-95-04

TRAVAUX NEUFS

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, DE MISE EN CONFORMITÉ OU DE MODERNISATION EFFECTUÉS

Il n'y a pas eu de travaux de renouvellement ni de mise en conformité ni de modernisation pendant la période sur laquelle porte ce rapport.

TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET D'EXTENSION

Il n'y a pas eu de travaux de branchement ni d'extension du réseau pendant la période sur laquelle porte ce rapport.

USAGERS - ABONNÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR

ABONNÉS ACTUELS

RAPPEL

Le bilan des abonnés au réseau de chaleur est présenté sous forme de tableau joint en annexe 4.

Dans ce tableau sont précisées les valeurs de puissance souscrite, de consommation de référence et du nombre d'URF souscrits.

Les consommations mensuelles d'énergie et la consommation globale de l'exercice 2016/2017 sont données dans la partie droite du tableau. La dernière colonne fait ressortir la situation par rapport à la consommation de référence.

La saison de chauffage retenue pour la période du 1er octobre 2016 au 30 mai 2017 représente 2561 DJU.

COMMENTAIRES

La rigueur climatique de 2561 DJU représente 97.75 % de la valeur de la situation de référence (2620 DJU). Nous pouvons faire les commentaires suivants :

Concernant les écoles de la Ville de Beauvais :

La consommation globale des écoles est inférieure au niveau de référence d'environ 35 % en tenant compte de la rigueur climatique.

L'école primaire Lebesgue étant en travaux de réhabilitation, il n'y a pas eu de consommation sur cette saison.

Comme pour les saisons précédentes, le seul dépassement concerne l'école maternelle Briqueterie.

Concernant les gymnases et la piscine Béliet :

L'analyse est identique aux saisons précédentes.

Le gymnase Léo LAGRANGE affiche toujours une consommation fortement supérieure à la consommation de référence.

Le gymnase Louis ROGER a très peu consommé et le gymnase TRUFFAUT a une consommation supérieure à la consommation de référence.

La consommation de la piscine BELIET est inférieure de 22% par rapport aux prévisions.

Concernant les collèges et les lycées :

Les établissements d'enseignement supérieur (lycée TRUFFAUT, lycée COROT, l'institut St Esprit et le collège FAUQUEUX) ont des consommations supérieures aux consommations de référence.

Concernant les logements de l'OPAC :

La consommation des anciens bâtiments de l'OPAC de l'Oise (plateau St Jean et quartier HOT) est inférieure de 35 % par rapport aux consommations de référence, ceci est dû principalement aux travaux d'isolation des bâtiments.

Pour les bâtiments plus récents construits sur le quartier AGEL, la consommation est supérieure de 31%.

Concernant les logements résidences privées :

Les sous stations de la copropriété Jeanne Hachette Bellevue ont des consommations conformes aux prévisions y compris pour le bâtiment N où nous constatons une baisse de la consommation par rapport aux années précédentes.

Les 2 bâtiments Nexity (Sourcéa 3 et 5) ont une consommation légèrement supérieure à la consommation de référence.

Concernant d'autres abonnés.

La MSF St Jean a une consommation supérieure à la consommation de référence.

Comme présagé sur la saison dernière, le centre pénitentiaire a une consommation inférieure à la consommation de référence (-24%).

Pour l'ensemble des abonnés :

La vente de chaleur sur l'exercice 2016/2017 est pratiquement identique à l'exercice précédent malgré une augmentation des DJU de 8.75%.

La consommation globale des abonnés correspond à 89 % de la consommation de référence .

ÉVOLUTION DES RACCORDEMENTS DE L'ANNÉE À VENIR

Aucun raccordement de nouveaux bâtiments n'est prévu sur la saison 2017/2018.

SUIVI DE L'EXPLOITATION

ÉLÉMENTS SUR LA RIGUEUR CLIMATIQUE, ENGAGEMENTS DES ÉQUIPEMENTS

Les chaudières bois ont été engagées simultanément d'octobre 2016 à mai 2017.

Pendant le mois de juillet, seule la chaudière bois de 5500 kW était engagée et sur le mois de juin, seule la chaudière bois de 4500 kW était en service.

Au mois d'août et septembre, la production de chaleur a été assurée par la chaufferie gaz.

Les périodes d'arrêt alternées permettent la maintenance et les ramonages complets.

Les chaudières fioul de 9600 et 6500 kW ont essentiellement fonctionné sur la période de janvier et février pour participer au maintien en température du réseau suite à des casses des échelles des transporteurs bois.

FONCTIONNEMENT ET PERFORMANCE DES INSTALLATIONS

Le tableau figurant en annexe 5 récapitule l'historique mensuel pour l'exercice 2016/2017.

- Des quantités d'énergie produites par les chaudières bois, les chaudières gaz et les chaudières fioul ainsi que par les équipements de récupération d'énergie (économiseurs et condenseur).
- Des consommations de combustible pour chaque catégorie de générateurs.
- Des consommations d'électricité, eau, produits de traitement.
- Des volumes de déchets produits. Les principaux ratios et rendements caractéristiques du fonctionnement des équipements.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

Nous avons principalement rencontré des problèmes sur le fonctionnement des transporteurs bois, sans incidence sur la distribution de chaleur pour les abonnés. Le remplacement du transporteur bois de la chaudière de 5500Kw est envisagé en fin de période de chauffe.

Le taux de couverture bois moyen annuel est de 84%. Le résultat est en baisse par rapport à la saison précédente. Cette dégradation est due essentiellement au fonctionnement au gaz pendant la période estivale et aux dysfonctionnements des transporteurs.

Sur la période de fonctionnement des chaudières, le taux de couverture moyen est de 92%.

Le rendement de la distribution du réseau calculé à partir de l'écart énergie produite – énergie mesurée en sous station ressort à 86% en moyenne annuelle. Le rendement est identique à la saison précédente.

Le ratio de consommation électrique exprimé par rapport à l'énergie thermique livrée en sous station est de 21.81 KWé/MWh thermique. Ce ratio en baisse par rapport à la saison précédente, représente 73% de la cible DSP de 30 Kwe / Mwh.

Cette baisse de consommation se justifie par l'exploitation toujours rigoureuse des équipements, et dans une faible mesure par l'arrêt des chaudières bois en juillet et septembre.

SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FINALES

LE COMBUSTIBLE BOIS

Les quantités mensuelles de bois livrées sont précisées dans le tableau annexe 5.

Les ratios caractéristiques du bois livré sont présentés mois par mois dans le tableau annexe 5.

Commentaires sur les livraisons de bois

- La consommation de bois a été de 10720 tonnes. En baisse par rapport à la saison précédente, principalement à cause des problèmes rencontrés sur les transporteurs bois et à la diminution des consommations malgré une rigueur climatique en hausse.
- La qualité moyenne du bois réceptionné par notre fournisseur a été très satisfaisante et aucune situation de litige n'est à déplorer.

LE GAZ NATUREL

Les quantités mensuelles de gaz consommées sont précisées dans le tableau annexe 5.

LE FIOUL DOMESTIQUE

Les quantités mensuelles de fioul domestique consommées sont précisées dans le tableau annexe 5.

MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET GROS ENTRETIEN

TRAVAUX DE MAINTENANCE RÉALISÉS DURANT L'EXERCICE

CHAUDIÈRE BOIS

Les travaux de maintenance concernent essentiellement les opérations à courte périodicité à savoir :

- Les graissages des roulements
- L'entretien préventif des compresseurs d'air
- L'entretien préventif des centrales hydrauliques
- L'entretien préventif du filtre à manches
- Le ramonage des chaudières bois
- La révision périodique du chargeur télescopique

CHAUFFERIE FIOUL ET GAZ

Ces installations n'ont pas nécessité d'opération de maintenance particulière.

RÉSEAU DE CHALEUR ET SOUS-STATIONS

Des interventions classiques de maintenance ont été réalisées sur les filtres en amont des échangeurs sur l'ensemble des sous-stations ainsi que le contrôle d'encrassement des échangeurs.

PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE L'ANNÉE SUIVANTE

Les taux de réalisation et de maintenance programmée pour l'exercice sont précisés en annexe 3 : planning de MOP.

HISTORIQUE DES PANNES - MAINTENANCE CORRECTIVE

Les pannes rencontrées en période d'astreinte sont principalement consécutives à des mises en défaut du transporteur bois de la chaudière 5500 kW. Ces défauts sont généralement occasionnés par la casse des maillons. Nous avons également rencontré des dysfonctionnements sur les poussoirs bois.

En ce qui concerne la maintenance corrective, nous pouvons mettre en évidence les travaux suivants :

- Remplacement des manches sur les filtres à manches chaudière 1 et 2.
- Remise en état des vérins et des échelles mobiles du silo.
- Remise en état de 3 des 8 sabots des vérins du silo.

La liste exhaustive des opérations réalisées en chaufferie est présentée en annexe 2.

SINISTRES

Aucun sinistre n'a été enregistré sur cette saison.

BILAN RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Les contrôles des compteurs d'énergie ont été réalisés par un installateur agréé.

Les copies des certificats de contrôle figurent en annexe n°1

Les résultats des analyses de la qualité d'eau du réseau régulièrement effectués par la société PERMO sont joints en annexe n°6

La visite réglementaire électrique a été effectuée par le bureau de contrôle Véritas. Voir annexe n°7

La visite réglementaire des moyens d'accès et de levage a été effectuée par la société LMF Gestion Service. Voir annexe n°9.

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Certificats de contrôle des compteurs d'énergie

Annexe 2 : Suivi des actions en chaufferie

Annexe 3 : Planning de MOPS

Annexe 4 : Bilan de souscription et de consommation par abonné

Annexe 5 : Bilan de production et de distribution de chaleur

Annexe 6 : Analyses d'eau

Annexe 7 : Contrôle électrique

Annexe 8 : Vérification des extincteurs

Annexe 9 : Visite réglementaire des moyens d'accès et de levage

ANNEXES



ANNEXE 1 - CERTIFICATS DE CONTRÔLE DES COMPTEURS D'ÉNERGIE

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE	N° OT: WO-00105610	Date d'intervention: 05/04/2017
	Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN Lieu : BEAUVAIS Description : CONTROLE SAISON 2016/2017	Type d'intervention : Vérification périodique	Détenteur : Non Installateur : Non Nom poste de comptage : OPAC BAT A_0

Produit Installé

Intégrateur : CF801-MID Approbation : MID N° de série : 15308611 PI : 25L Côté : Côté sonde froide	Sonde : PH143-3M-L10 Approbation : MID N° de serie sonde : 78555	Mesureur : US32B-MID Approbation : N° de série : 15309325 Côté : Côté sonde froide
--	--	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5 Type de fluide : Eau Commentaire type de fluide : Débit : Variable	Qmin(Q)(m3/h) : 0.06 QS maxi(Qs)(m3/h) : 12 Qp perm(Qp)(m3/h) : 6 Q Stop(m3/h) : 13.2
--	--

Valeur de relevées

E(MWh) : 598.870 V(m3) : 39906.200 ΔT sondes(°C) : 13.710	Sonde Chaude(°C) : 39.350 Sonde froide(°C) : 25.640	Temps de fonctionnement : 1-195 Q(m3/h) : 5.900 Débit max enregistré :	Comparaison écart volume(m3) : Comparaison écart énergie(m3) :
---	--	--	---

Vérification intégrateur

N° simulateur :	ZVEI1434-2.90
Test Intégrateur :	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont(1) : Oui Longueur droite aval(1) : Non concerné Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Câble sonde conforme : Oui Filtre de protection : Oui Installation mesureur : correct Position mesureur : Côté sonde froide Câble émetteur conforme : Oui Condition de pose (Commentaire) :
--	--

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non Moyen d'accès sécurisé : Moyen d'accès à mettre en oeuvre : Plan de prévention : Mesure de prévention :	Vanne d'isolement amont (2) : Non Vanne d'isolement aval (2) : Oui Vanne de vidange (2) : Oui	Autres risques : Moyen d'accès(commentaires):
--	---	--

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
 Présence de scellés usinés/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025923

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'EIAT ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: **BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE**

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00103348

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 09/03/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : CHAUFFERIE APPOINT GAZ (INTERCONNEXION)

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de série :	10868337
PI :	250L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-4-L10
Approbation :	LNE
N° de série sonde :	70.037

Mesureur :	WET200B
Approbation :	LNE
N° de série :	10LXL290272
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Constant

Qmin(Ql)(m3/h) :	18
QS maxi(Qs)(m3/h) :	375
Qp perm(Qp)(m3/h) :	250
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevées

E(MW/h) : 11905.900	Sonde Chaude(°C) : 83.760	Temps de fonctionnement : 7-3	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 1342476.000	Sonde froide(°C) : 88.740	Q(m3/h) : 0.180	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : -4.980		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE1434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Stabilisateur	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
Copyright Itron
La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
Étiquette réparateur apposée : Non
Mise à jour du carnet métrologique :
Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE	N° OT: WO-00103349	Date d'intervention: 09/03/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017	Installateur: Non
			Nom poste de comptage: BOIS C450_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de série: 10876039 PI: 250L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-4-L10 Approbation: LNE N° de série sonde: 70,046	Mesureur: WET200B Approbation: LNE N° de série: 10LXL290178 Côté:
---	--	--

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Constant	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Qmin(Ql)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">18</td></tr> <tr><td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">375</td></tr> <tr><td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">250</td></tr> <tr><td>Q Stop(m3/h):</td><td></td></tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	18	QS maxi(Qs)(m3/h):	375	Qp perm(Qp)(m3/h):	250	Q Stop(m3/h):	
Qmin(Ql)(m3/h):	18								
QS maxi(Qs)(m3/h):	375								
Qp perm(Qp)(m3/h):	250								
Q Stop(m3/h):									

Valeur de relevées

E(MWh): 95525.900	Sonde Chaude(°C): 100.010	Temps de fonctionnement: 6-289	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 10340220.000	Sonde froide(°C): 90.970	Q(m3/h): 232.890	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 9.040		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont(1): Oui Longueur droite aval(1): Non concerné Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Câble sonde conforme: Oui Filtre de protection: Oui Installation mesureur: correct Position mesureur: Côté sonde froide Câble émetteur conforme: Oui Condition de pose (Commentaire):
--	--

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement amont (2): Oui	Autres risques: Chute de hauteur
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Oui	Vanne de vidange (2): Non	
Moyen d'accès sécurisé: Oui		Moyen d'accès(commentaires): ECHELLE
Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Oui		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive?
 Mesureur (1): Oui
 Intégrateur (1): Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
 Etiquette réparateur apposée: Non
 Mise à jour du carnet métrologique:
 Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00103350	Date d'intervention: 09/03/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de comptage: BOIS C550_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-4J-L10	Mesureur: WET200B
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N° de série: 10876036	N° de série sonde: 07/0047	N° de série: 13LXL290237
PI: 250L		Côté: Côté sonde froide
Côté: Côté sonde froide		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Constant	<table style="width: 100%;"> <tr> <td>Qmin(Ql)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">18</td> </tr> <tr> <td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">375</td> </tr> <tr> <td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">250</td> </tr> <tr> <td>Q Stop(m3/h):</td> <td></td> </tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	18	QS maxi(Qs)(m3/h):	375	Qp perm(Qp)(m3/h):	250	Q Stop(m3/h):	
Qmin(Ql)(m3/h):	18								
QS maxi(Qs)(m3/h):	375								
Qp perm(Qp)(m3/h):	250								
Q Stop(m3/h):									

Valeur de relevées

E(MWh): 91727.300	Sonde Chaude(°C): 98.170	Temps de fonctionnement: 6-289	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 10118060.000	Sonde froide(°C): 90.440	Q(m3/h): 276.200	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 7.730		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE11434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement amont (2): Oui	Autres risques: Chute de hauteur
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Oui	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé: Oui		Moyen d'accès(commentaires): ECHELLE
Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Oui		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00103351	Date d'intervention: 09/03/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de comptage: CONDENSEUR_1

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de série: 10876005 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de série sonde: 100,007	Mesureur: SD100B Approbation: LNE N° de série: 10DNI102442 Côté:
--	---	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Constant	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Qmin(Ql)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">0.8</td></tr> <tr><td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">120</td></tr> <tr><td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">60</td></tr> <tr><td>Q Stop(m3/h):</td><td></td></tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	0.8	QS maxi(Qs)(m3/h):	120	Qp perm(Qp)(m3/h):	60	Q Stop(m3/h):	
Qmin(Ql)(m3/h):	0.8								
QS maxi(Qs)(m3/h):	120								
Qp perm(Qp)(m3/h):	60								
Q Stop(m3/h):									

Valeur de relevées

E(MWh): 2346.670	Sonde Chaude(°C): 37.810	Temps de fonctionnement: 6-330	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 2273044.000	Sonde froide(°C): 36.620	Q(m3/h): 55.370	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 1.200		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE11434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Vanne d'isolement amont (2):	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Vanne d'isolement aval (2):	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Vanne de vidange (2):	
Moyen d'accès sécurisé:		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: **BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE**

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu: BEAUVAIS

Description: CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT: WO-00103352

Type d'intervention: Vérification
périodique

Date d'intervention: 09/03/2017

Détenteur: Non

Installateur: Non

Nom poste de comptage: ECONOMISEUR C450_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation	LNE
N° de serie	10868338
PI	250L
Côté	Côté sonde froide

Sonde	PH143-4-L10
Approbation	LNE
N° de serie sonde	:100,008

Mesureur	WET200B
Approbation	LNE
N° de série	14LXL290054
Côté	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.5
Type de fluide: Eau
Commentaire type de fluide:
Débit: Constant

Qmin(Ql)(m3/h):	18
QS maxi(Qs)(m3/h):	375
Qp perm(Qp)(m3/h):	250
Q Stop(m3/h):	

Valeur de relevées

E(MW/h): 1563.800	Sonde Chaude(°C): 90.790	Temps de fonctionnement: 7-3	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 9124869.000	Sonde froide(°C): 90.930	Q(m3/h): 251.910	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): -0.140		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur: ZVE11434-2.90
Test Intégrateur: DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui;Stabilisateur	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filter de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée;Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée;Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Inexistant	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Inexistant	Condition de pose (Commentaire): MESUREUR ET SONDES INACCESSIBLE

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement amont (2): Oui	Autres risques: Chute de hauteur
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement aval (2): Non	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Oui	Vanne de vidange (2): Non	
Moyen d'accès sécurisé: Oui		Moyen d'accès(commentaires): ECHELLE
Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Oui		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention: 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention: 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive?

Mesureur (1): Oui
Intégrateur (1): Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
Copyright Itron
La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00103353		Date d'intervention: 09/03/2017	
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique		Détenteur: Non	
	Lieu: BEAUVAIS				Installateur: Non	
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017				Nom poste de comptage: ECONOMISEUR C550_0	

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-4-L10	Mesureur: WET200B
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N° de série: 10868343	N° de série sonde: 100,010	N° de série: 10LXL290273
PI: 250L		Côté:
Côté: Côté sonde froide		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.5	Qmin(Ql)(m3/h): 18	
Type de fluide: Eau	QS maxi(Qs)(m3/h): 375	
Commentaire type de fluide:	Qp perm(Qp)(m3/h): 250	
Débit: Constant	Q Stop(m3/h):	

Valeur de relevées

E(MWh): 1756.200	Sonde Chaude(°C): 90.920	Temps de fonctionnement: 7-3	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 7546870.000	Sonde froide(°C): 90.690	Q(m3/h): 0.000	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 0.230		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Stabilisateur	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Inexistant	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Inexistant	Condition de pose (Commentaire): SONDES ET MESUREUR INACCESSIBLE

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement amont (2): Oui	Autres risques: Chute de hauteur
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Oui	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Oui	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé: Oui		Moyen d'accès(commentaires): ECHELLE
Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Oui		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 PREVOIR LE REMPLACEMENT DU DEBITMETRE (PLUS DE DEBIT)

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: **BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE**

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00103355

Type d'intervention : Vérification
périodique

Date d'intervention: 09/03/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : FIOUL 6000_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10876040
PI :	250L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-4-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	100,009

Mesureur :	WET250B
Approbation :	LNE
N° de série :	10LXM290025
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Constant

Qmin(QI)(m3/h) :	30
QS maxi(Qs)(m3/h) :	600
Qp perm(Qp)(m3/h) :	400
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevées

E(MW/h) : 1005.400	Sonde Chaude(°C) : 24.460	Temps de fonctionnement : 6-289	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 162348.000	Sonde froide(°C) : 24.350	Q(m3/h) : 0.000	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.110		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE1434-2.90

Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Stabilisateur	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filter de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui

Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.

(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.

Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00103354

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 09/03/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : FIOUL 10000_0

Produit Installé

Intégrateur : CF801
 Approbation : LNE
 N° de serie : 10860573
 PI : 250L
 Côté : Côté sonde froide

Sonde : PH143-4-L10
 Approbation : LNE
 N° de serie sonde : 70,043

Mesureur : WET250B
 Approbation : LNE
 N° de série : 10LXM290026
 Côté :

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Constant

Qmin(Ql)(m3/h) : 30
 QS maxi(Qs)(m3/h) : 600
 Qp perm(Qp)(m3/h) : 400
 Q Stop(m3/h) :

Valeur de relevés

E(MW/h) : 117.000 Sonde Chaude(°C) : 30.480 Temps de fonctionnement : 7-63 Comparaison écart volume(m3) :
 V(m3) : 43516.000 Sonde froide(°C) : 27.740 Q(m3/h) : 0.000 Comparaison écart énergie(m3) :
 ΔT sondes(°C) : 2.740 Débit max enregistré :

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui;Stabilisateur
 Longeur droite aval(1) : Non concerné
 Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée
 Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée
 Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté
 Doigt de gant de contrôle froid : Adapté
 Câble sonde conforme : Oui
 Filtre de protection : Oui
 Installation mesureur : correct
 Position mesureur : Côté sonde froide
 Câble émetteur conforme : Oui
 Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non Vanne d'isolement amont (2) : Non Autres risques :
 Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non Vanne d'isolement aval (2) : Oui
 Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non Vanne de vidange (2) : Oui
 Moyen d'accès sécurisé : Moyen d'accès(commentaires):
 Moyen d'accès à mettre en oeuvre :
 Plan de prévention :
 Mesure de prévention :

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107427

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 17/05/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : NEXITY 3

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	4005019
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	65609

Mesureur :	US32B-MID/A
Approbation :	MID
N° de série :	15308611
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	13.2

Valeur de relevés

E(MW/h) : 897.210	Sonde Chaude(°C) : 93.550	Temps de fonctionnement : 3-174	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 135531.800	Sonde froide(°C) : 90.420	Q(m3/h) : 4.220	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 3.130		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107428

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 17/05/2017

Détenteur : Non

Installateur: Non

Nom poste de comptage : NEXITY 5

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	14241176
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	62667

Mesureur :	US32B-MID/A
Approbation :	MID
N° de série :	14248400
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	13.2

Valeur de relevés

E(MW/h) : 1124.070	Sonde Chaude(°C) : 92.850	Temps de fonctionnement : 3-39	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 119479.300	Sonde froide(°C) : 89.430	Q(m3/h) : 4.030	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 3.420		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105615

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : OPAC BAT B_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10865314
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0020

Mesureur :	US40B
Approbation :	LNE
N° de série :	10882860
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.01
QS maxi(Qs)(m3/h) :	20
Qp perm(Qp)(m3/h) :	10
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 3826.850	Sonde Chaude(°C) : 36.310	Temps de fonctionnement : 6-346	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 240055.400	Sonde froide(°C) : 31.070	Q(m3/h) : 5.110	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 5.230		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
Copyright Itron
La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
Etiquette réparateur apposée : Non
Mise à jour du carnet métrologique :
Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105619

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : OPAC BAT D_0

Produit Installé

Intégrateur : CF801
 Approbation : LNE
 N° de serie : 10896442
 PI : 25L
 Côté : Côté sonde froide

Sonde : PH143-3-L10
 Approbation : LNE
 N° de serie sonde : 10/0249

Mesureur : US50BPBRIDES
 Approbation : LNE
 N° de série : 10882918
 Côté : Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.15
QS maxi(Qs)(m3/h) :	30
Qp perm(Qp)(m3/h) :	15
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 3774.830	Sonde Chaude(°C) : 38.610	Temps de fonctionnement : 6-267	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 217345.000	Sonde froide(°C) : 29.720	Q(m3/h) : 4.500	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 8.880		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105613

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : OPAC BAT E_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10894631
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0173

Mesureur :	US40B
Approbation :	LNE
N° de série :	10882879
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.01
QS maxi(Qs)(m3/h) :	20
Qp perm(Qp)(m3/h) :	10
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 3405.680	Sonde Chaude(°C) : 41.270	Temps de fonctionnement : 6-273	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 260064.000	Sonde froide(°C) : 36.000	Q(m3/h) : 5.470	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 5.270		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025943

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105611

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur: Non

Nom poste de comptage : OPAC I ET J_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	15308618
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	78170

Mesureur :	US32B-MID
Approbation :	MID
N° de série :	15315603
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	13.2

Valeur de relevés

E(MW/h) : 337.240	Sonde Chaude(°C) : 37.970	Temps de fonctionnement : 1-196	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 47259.100	Sonde froide(°C) : 35.930	Q(m3/h) : 5.400	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 2.040		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
Copyright Itron
La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025944

Installation conforme : Oui
Etiquette réparateur apposée : Non
Mise à jour du carnet métrologique :
Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00105612	Date d'intervention: 06/04/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de comptage: BATIMENT J_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de serie: 10865332 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de serie sonde: 90586	Mesureur: US32B Approbation: LNE N° de série: 11106941 Côté: Côté sonde froide
--	---	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Qmin(Ql)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">0.06</td></tr> <tr><td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">12</td></tr> <tr><td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">6</td></tr> <tr><td>Q Stop(m3/h):</td><td></td></tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	0.06	QS maxi(Qs)(m3/h):	12	Qp perm(Qp)(m3/h):	6	Q Stop(m3/h):	
Qmin(Ql)(m3/h):	0.06								
QS maxi(Qs)(m3/h):	12								
Qp perm(Qp)(m3/h):	6								
Q Stop(m3/h):									

Valeur de relevées

E(MWh): 2741.450 V(m3): 143076.800 ΔT sondes(°C): 14.910	Sonde Chaude(°C): 38.190 Sonde froide(°C): 23.280	Temps de fonctionnement: 7-62 Q(m3/h): 1.230 Débit max enregistré:	Comparaison écart volume(m3): Comparaison écart énergie(m3):
---	--	---	---

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui Longeur droite aval(1): Non concerné Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Câble sonde conforme: Oui Filtre de protection: Oui Installation mesureur: correct Position mesureur: Côté sonde froide Câble émetteur conforme: Oui Condition de pose (Commentaire):
--	--

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non Moyen d'accès sécurisé: Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Plan de prévention: Mesure de prévention:	Vanne d'isolement amont (2): Non Vanne d'isolement aval (2): Oui Vanne de vidange (2): Oui	Autres risques: Moyen d'accès(commentaires):
---	---	---

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025905

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: **BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE**

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105617

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : OPAC BAT C_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10868095
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0196

Mesureur :	SD80B
Approbation :	LNE
N° de série :	10DNH102093
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(QI)(m3/h) :	0.6
QS maxi(Qs)(m3/h) :	80
Qp perm(Qp)(m3/h) :	40
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevées

E(MW/h) : 8044.790	Sonde Chaude(°C) : 38.810	Temps de fonctionnement : 7-21	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 892205.100	Sonde froide(°C) : 38.760	Q(m3/h) : 9.630	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.050		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE1434-2.90

Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct;périodicité dépassée
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui

Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.

(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.

Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105616

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	05/04/2017
Détenteur:	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	DEPART VERS BAT K_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10875994
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0196

Mesureur :	SD80B
Approbation :	LNE
N° de série :	10DNH103400
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.6
QS maxi(Qs)(m3/h) :	80
Qp perm(Qp)(m3/h) :	40
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 14637.380	Sonde Chaude(°C) : 38.870	Temps de fonctionnement : 6-357	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 1421680.000	Sonde froide(°C) : 34.810	Q(m3/h) : 32.540	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 4.060		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct;périodicité dépassée
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		Date d'intervention: 05/04/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	N° OT: WO-00105614	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS	Type d'intervention: Vérification périodique	Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017		Nom poste de comptage: BATIMENT K_3

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de serie: 10926984 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de serie sonde: 100,085	Mesureur: US50BPBRIDES Approbation: LNE N° de série: 10882931 Côté: Côté sonde froide
--	---	--

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Qmin(Ql)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">0.15</td> </tr> <tr> <td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">30</td> </tr> <tr> <td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">15</td> </tr> <tr> <td>Q Stop(m3/h):</td> <td></td> </tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	0.15	QS maxi(Qs)(m3/h):	30	Qp perm(Qp)(m3/h):	15	Q Stop(m3/h):	
Qmin(Ql)(m3/h):	0.15								
QS maxi(Qs)(m3/h):	30								
Qp perm(Qp)(m3/h):	15								
Q Stop(m3/h):									

Valeur de relevées

E(MWh): 2953.150	Sonde Chaude(°C): 36.510	Temps de fonctionnement: 6-159	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 368220.400	Sonde froide(°C): 32.480	Q(m3/h): 9.600	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 4.030		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:	Moyen d'accès (commentaires):	
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00108803

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	21/06/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	QUARTIER HOT BAT A_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10890092
PI :	
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	09/0585

Mesureur :	US32B/A
Approbation :	LNE
N° de série :	14282001
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 1321.520	Sonde Chaude(°C) : 93.540	Temps de fonctionnement : 7-12	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 184966.000	Sonde froide(°C) : 93.220	Q(m3/h) : 2.770	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.320		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		Date d'intervention: 21/06/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	N° OT: WO-00108802	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS	Type d'intervention: Vérification périodique	Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT B+C_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de série: 10875984 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de série sonde: 09/0596	Mesureur: SD80B/A Approbation: LNE N° de série: 10DNH102095 Côté:
--	---	--

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	Qmin(Ql)(m3/h): 0.6 QS maxi(Qs)(m3/h): 80 Qp perm(Qp)(m3/h): 40 Q Stop(m3/h):
--	--

Valeur de relevées

E(MWh): 12768.130	Sonde Chaude(°C): 93.700	Temps de fonctionnement: 7-69	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 965504.400	Sonde froide(°C): 89.590	Q(m3/h): 17.530	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 4.110		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:	Moyen d'accès(commentaires):	
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		Date d'intervention: 21/06/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	N° OT: WO-00108804	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS	Type d'intervention: Vérification périodique	Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT D_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de serie: 10891221 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de serie sonde: 09/0583	Mesureur: US32B/A Approbation: LNE N° de série: 14281998 Côté: Côté sonde froide
--	---	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	Qmin(Ql)(m3/h): 0.06 QS maxi(Qs)(m3/h): 12 Qp perm(Qp)(m3/h): 6 Q Stop(m3/h):
--	--

Valeur de relevées

E(MWh): 2423.870	Sonde Chaude(°C): 93.600	Temps de fonctionnement: 7-8	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 372722.000	Sonde froide(°C): 93.120	Q(m3/h): 2.150	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 0.470		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:	Moyen d'accès(commentaires):	
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00108799	Date d'intervention: 21/06/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de comptage: AGEL SENEFONTAINE_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de série: 10891191 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de série sonde: 10/0199	Mesureur: US32B/A Approbation: LNE N° de série: 13180233 Côté: Côté sonde froide
--	---	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Qmin(Ql)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">0.06</td> </tr> <tr> <td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> <tr> <td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>Q Stop(m3/h):</td> <td></td> </tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	0.06	QS maxi(Qs)(m3/h):	12	Qp perm(Qp)(m3/h):	6	Q Stop(m3/h):	
Qmin(Ql)(m3/h):	0.06								
QS maxi(Qs)(m3/h):	12								
Qp perm(Qp)(m3/h):	6								
Q Stop(m3/h):									

Valeur de relevées

E(MWh): 1089.440	Sonde Chaude(°C): 92.790	Temps de fonctionnement: 7-8	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 193898.300	Sonde froide(°C): 91.920	Q(m3/h): 2.150	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 0.870		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur: ZVE1434-2.90	
Test Intégrateur: DANS LES TOLERANCES	

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:	Moyen d'accès (commentaires):	
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00108024	Date d'intervention: 06/06/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de comptage: PROCESSION_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801 Approbation: LNE N° de série: 11159799 PI: 25L Côté: Côté sonde froide	Sonde: PH143-3-L10 Approbation: LNE N° de série sonde: 26223	Mesureur: US32B/A Approbation: LNE N° de série: 14281999 Côté: Côté sonde froide
--	---	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	Qmin(Ql)(m3/h): 0.06 QS maxi(Qs)(m3/h): 12 Qp perm(Qp)(m3/h): 6 Q Stop(m3/h):
--	--

Valeur de relevées

E(MWh): 948.210	Sonde Chaude(°C): 91.650	Temps de fonctionnement: 5-216	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 221687.300	Sonde froide(°C): 83.790	Q(m3/h): 3.320	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 7.860		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur: ZVE1434-2.90
Test Intégrateur: DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui Longeur droite aval(1): Non concerné Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Câble sonde conforme: Oui Filtre de protection: Oui Installation mesureur: correct Position mesureur: Côté sonde froide Câble émetteur conforme: Oui Condition de pose (Commentaire):
--	--

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:	Moyen d'accès(commentaires):	
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: **BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE**

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00108019

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 06/06/2017

Détenteur : Non

Installateur : Non

Nom poste de comptage : BEAULIEU NORD_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10951326
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L-10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0528

Mesureur :	US32B/A
Approbation :	LNE
N° de série :	13179045
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevées

E(MW/h) : 2008.540	Sonde Chaude(°C) : 92.880	Temps de fonctionnement : 6-180	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 284820.000	Sonde froide(°C) : 88.440	Q(m3/h) : 4.090	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 4.440		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE1434-2.90

Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filter de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui

Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00108020	Date d'intervention: 06/06/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de comptage: BEAULIEU SUD

Produit Installé

Intégrateur: CF801-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US32B-MID/A
Approbation: MID	Approbation: MID	Approbation: MID
N° de serie: 04005019	N° de serie sonde: S8426	N° de série: 13214806
PI: 25L		Côté: Côté sonde froide
Côté: Côté sonde froide		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5 Type de fluide: Eau Commentaire type de fluide: Débit: Variable	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Qmin(Ql)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">0.06</td></tr> <tr><td>QS maxi(Qs)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">12</td></tr> <tr><td>Qp perm(Qp)(m3/h):</td><td style="text-align: right;">6</td></tr> <tr><td>Q Stop(m3/h):</td><td style="text-align: right;">13.2</td></tr> </table>	Qmin(Ql)(m3/h):	0.06	QS maxi(Qs)(m3/h):	12	Qp perm(Qp)(m3/h):	6	Q Stop(m3/h):	13.2
Qmin(Ql)(m3/h):	0.06								
QS maxi(Qs)(m3/h):	12								
Qp perm(Qp)(m3/h):	6								
Q Stop(m3/h):	13.2								

Valeur de relevées

E(MWh): 837.980	Sonde Chaude(°C): 92.540	Temps de fonctionnement: 3-212	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 134732.600	Sonde froide(°C): 91.370	Q(m3/h): 5.600	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 1.160		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur:	ZVE1434-2.90
Test Intégrateur:	DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

- (1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00108018

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	06/06/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	ADAPEI SALAMANDRE

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	14271564
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	65609

Mesureur :	US32B-MID/A
Approbation :	MID
N° de série :	14270362
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	13.2

Valeur de relevés

E(MW/h) : 557.630	Sonde Chaude(°C) : 92.590	Temps de fonctionnement : 2-277	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 70394.400	Sonde froide(°C) : 86.720	Q(m3/h) : 2.870	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 5.880		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Oui	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Oui	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107424

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	17/05/2017
Détenteur:	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	INSTITUT ST ESPRIT_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	9851892
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0046

Mesureur :	SD65B/A
Approbation :	LNE
N° de série :	10DNG101987
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.2
QS maxi(Qs)(m3/h) :	50
Qp perm(Qp)(m3/h) :	25
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 12449.430	Sonde Chaude(°C) : 93.570	Temps de fonctionnement : 5-100	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 784567.700	Sonde froide(°C) : 85.040	Q(m3/h) : 17.750	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 8.530		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct;périodicité dépassée
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107416

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	G.S LEBESGUE_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10870514
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	90,569

Mesureur :	US32B
Approbation :	LNE
N° de série :	13179047
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 0.000	Sonde Chaude(°C) :	Temps de fonctionnement :	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 0.000	Sonde froide(°C) :	Q(m3/h) :	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) :		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur :
 Test Intégrateur :

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 BATIMENT FERME

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107429

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 17/05/2017

Détenteur : Non

Installateur: Non

Nom poste de comptage : ECOLE J. PREVERT_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10868329
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	100,087

Mesureur :	US40B
Approbation :	LNE
N° de série :	10882866
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.01
QS maxi(Qs)(m3/h) :	20
Qp perm(Qp)(m3/h) :	10
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 1320.190	Sonde Chaude(°C) : 93.530	Temps de fonctionnement : 7-46	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 285068.900	Sonde froide(°C) : 93.010	Q(m3/h) : 4.270	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.510		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
Certification ISO n°22505-0
Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
Copyright Itron
La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
Etiquette réparateur apposée : Non
Mise à jour du carnet métrologique :
Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107415

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	ECOLE MAT LEBESGUE_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10865327
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	100,038

Mesureur :	US25B
Approbation :	
N° de série :	10880702
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.035
QS maxi(Qs)(m3/h) :	7
Qp perm(Qp)(m3/h) :	3.5
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 461.040	Sonde Chaude(°C) : 91.800	Temps de fonctionnement : 07-104	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 105336.500	Sonde froide(°C) : 91.200	Q(m3/h) : 1.311	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.540		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.024
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) :	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105623

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	06/04/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	GS COUSTEAU BRIQUE_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10893275
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0224

Mesureur :	US32B
Approbation :	LNE
N° de série :	13139051
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 811.500	Sonde Chaude(°C) : 94.940	Temps de fonctionnement : 6-281	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 164254.900	Sonde froide(°C) : 88.110	Q(m3/h) : 2.290	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 6.830		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105622

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	06/04/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	PRIMAIRE COUSTEAU_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	9856869
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0086

Mesureur :	US32B
Approbation :	LNE
N° de série :	14282062
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 446.090	Sonde Chaude(°C) : 93.860	Temps de fonctionnement : 4-359	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 84013.800	Sonde froide(°C) : 44.120	Q(m3/h) : 1.490	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 49.730		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107414

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur:	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	ECOLE LAUNAY_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10870515
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0130

Mesureur :	US40B
Approbation :	LNE
N° de série :	14243819
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.01
QS maxi(Qs)(m3/h) :	20
Qp perm(Qp)(m3/h) :	10
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 2132.990	Sonde Chaude(°C) : 91.910	Temps de fonctionnement : 7-62	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 294126.800	Sonde froide(°C) : 85.960	Q(m3/h) : 2.910	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 5.950		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107413

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	ECOLE ARAGON_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10865319
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0033

Mesureur :	US32B
Approbation :	LNE
N° de série :	11127695
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 646.990	Sonde Chaude(°C) : 91.740	Temps de fonctionnement : 7-102	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 151716.600	Sonde froide(°C) : 90.980	Q(m3/h) : 1.930	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.750		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025439

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107420

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	ECOLE PICASSO_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10868093
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0029

Mesureur :	US20B
Approbation :	LNE
N° de série :	14283213
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.025
QS maxi(Qs)(m3/h) :	5
Qp perm(Qp)(m3/h) :	2.5
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 1590.300	Sonde Chaude(°C) : 92.760	Temps de fonctionnement : 7-62	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 388349.800	Sonde froide(°C) : 91.740	Q(m3/h) : 2.260	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 1.020		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107421

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	GYMNASE L LAGRANGE_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10894635
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0024

Mesureur :	SD65B
Approbation :	LNE
N° de série :	10DNG101986
Côté :	

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.2
QS maxi(Qs)(m3/h) :	50
Qp perm(Qp)(m3/h) :	25
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 2801.830	Sonde Chaude(°C) : 93.130	Temps de fonctionnement : 6-314	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 196965.600	Sonde froide(°C) : 92.440	Q(m3/h) : 2.710	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.680		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct;périodicité dépassée
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107418

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	GYMNASSE ROGER_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	15308616
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	78550

Mesureur :	US32B-MID/A
Approbation :	MID
N° de série :	15307199
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	13.2

Valeur de relevés

E(MW/h) : 110.850	Sonde Chaude(°C) : 92.940	Temps de fonctionnement : 1-237	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 42742.200	Sonde froide(°C) : 92.060	Q(m3/h) : 2.440	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.870		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE1434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025415

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107422

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	GYMNASE TRUFFAUT_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	11137994
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	78551

Mesureur :	US32B
Approbation :	LNE
N° de série :	15307200
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 1028.900	Sonde Chaude(°C) : 92.080	Temps de fonctionnement : 5-309	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 164552.000	Sonde froide(°C) : 91.850	Q(m3/h) : 3.660	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.230		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00108022

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	06/06/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	PISCINE BELLIER_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	14290520
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	65691

Mesureur :	US50BPBRIDES-MID/A
Approbation :	MID
N° de série :	10882910
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.15
QS maxi(Qs)(m3/h) :	30
Qp perm(Qp)(m3/h) :	15
Q Stop(m3/h) :	33

Valeur de relevés

E(MW/h) : 2469.370	Sonde Chaude(°C) : 91.650	Temps de fonctionnement : 2-153	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 198767.300	Sonde froide(°C) : 80.190	Q(m3/h) : 0.000	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 11.460		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Non
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105618

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur: Non

Nom poste de comptage : SALLE J BREL_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10893278
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	90558

Mesureur :	US25B
Approbation :	LNE
N° de série :	10880703
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.035
QS maxi(Qs)(m3/h) :	7
Qp perm(Qp)(m3/h) :	3.5
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 603.490	Sonde Chaude(°C) : 92.480	Temps de fonctionnement : 6-279	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 90246.300	Sonde froide(°C) : 86.100	Q(m3/h) : 1.420	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 6.380		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :	Moyen d'accès à mettre en oeuvre :	Moyen d'accès(commentaires):
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
Copyright Itron
La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
Etiquette réparateur apposée : Non
Mise à jour du carnet métrologique :
Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
Les détenteurs d'instruments :
- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107417

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	16/05/2017
Détenteur:	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	GYMNASSE COROT_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10894642
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	100,195

Mesureur :	US32B/A
Approbation :	LNE
N° de série :	11127707
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 727.220	Sonde Chaude(°C) : 92.900	Temps de fonctionnement : 6-314	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 254430.600	Sonde froide(°C) : 91.850	Q(m3/h) : 1.940	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 1.050		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00105621

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention: 05/04/2017

Détenteur : Non

Installateur: Non

Nom poste de comptage : MEDIATHEQUE_23

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	10870516
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0090

Mesureur :	US25B
Approbation :	LNE
N° de série :	10880687
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
Type de fluide : Eau
Commentaire type de fluide :
Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.035
QS maxi(Qs)(m3/h) :	7
Qp perm(Qp)(m3/h) :	3.5
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 524.060	Sonde Chaude(°C) : 94.030	Temps de fonctionnement : 7-18	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 96458.000	Sonde froide(°C) : 87.300	Q(m3/h) : 1.210	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 6.730		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?

Mesureur (1) : Oui
Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
(2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0

Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE

Copyright Itron

La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui

Etiquette réparateur apposée : Non

Mise à jour du carnet métrologique :

Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique ;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments ;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00108023

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	06/06/2017
Détenteur :	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	POLE DE PROXIMITE_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801-MID
Approbation :	MID
N° de serie :	15308615
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3M-L10
Approbation :	MID
N° de serie sonde :	78169

Mesureur :	US32B-MID
Approbation :	MID
N° de série :	15315610
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.06
QS maxi(Qs)(m3/h) :	12
Qp perm(Qp)(m3/h) :	6
Q Stop(m3/h) :	13.2

Valeur de relevés

E(MW/h) : 303.380	Sonde Chaude(°C) : 91.110	Temps de fonctionnement : 1-258	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 19788.200	Sonde froide(°C) : 90.340	Q(m3/h) : 0.910	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 0.770		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée;Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée;Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Oui	Oui

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE

Site : H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu : BEAUVAIS

Description : CONTROLE SAISON 2016/2017

N° OT : WO-00107430

Type d'intervention : Vérification périodique

Date d'intervention:	17/05/2017
Détenteur:	Non
Installateur:	Non
Nom poste de comptage :	SOLAIRE COROT_0

Produit Installé

Intégrateur	CF801
Approbation :	LNE
N° de serie :	12232791
PI :	25L
Côté :	Côté sonde froide

Sonde :	PH143-3-L10
Approbation :	LNE
N° de serie sonde :	10/0561

Mesureur :	US50BPBRIDES
Approbation :	LNE
N° de série :	10882929
Côté :	Côté sonde froide

Condition de fonctionnement

Pression (bar) : 5
 Type de fluide : Eau
 Commentaire type de fluide :
 Débit : Variable

Qmin(Ql)(m3/h) :	0.15
QS maxi(Qs)(m3/h) :	30
Qp perm(Qp)(m3/h) :	15
Q Stop(m3/h) :	

Valeur de relevés

E(MW/h) : 8985.840	Sonde Chaude(°C) : 94.070	Temps de fonctionnement : 6-133	Comparaison écart volume(m3) :
V(m3) : 993469.800	Sonde froide(°C) : 86.750	Q(m3/h) : 14.950	Comparaison écart énergie(m3) :
ΔT sondes(°C) : 7.330		Débit max enregistré :	

Vérification intégrateur

N° simulateur : ZVE11434-2.90
 Test Intégrateur : DANS LES TOLERANCES

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1) : Oui	Câble sonde conforme : Oui
Longeur droite aval(1) : Non concerné	Filtre de protection : Oui
Sonde Chaude(1) : Bien placée; Bien installée	Installation mesureur : correct
Sonde froide(1) : Bien placée; Bien installée	Position mesureur : Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud : Adapté	Câble émetteur conforme : Oui
Doigt de gant de contrôle froid : Adapté	Condition de pose (Commentaire) :

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement amont (2) : Non	Autres risques :
Hauteur sonde froide > 3 m (2) : Non	Vanne d'isolement aval (2) : Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2) : Non	Vanne de vidange (2) : Oui	
Moyen d'accès sécurisé :		Moyen d'accès(commentaires):
Moyen d'accès à mettre en oeuvre :		
Plan de prévention :		
Mesure de prévention :		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 0
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.
 La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...
 Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017

Installation conforme : Oui
 Etiquette réparateur apposée : Non
 Mise à jour du carnet métrologique :
 Nom du vérificateur : Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scellements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification sur site d'un compteur d'énergie thermique

	Nom client: BOIS CHALEUR SAINT-JEAN / LE HAVRE		N° OT: WO-00107426	Date d'intervention: 17/05/2017
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Type d'intervention: Vérification périodique	Détenteur: Non
	Lieu: BEAUVAIS			Installateur: Non
	Description: CONTROLE SAISON 2016/2017			Nom poste de complage: LYCEE F TRUFFAUT_0

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: SD65B/A
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N° de serie: 9856865	N° de serie sonde: 10/0211	N° de série: 10DNG105331
PI: 25L		Côté:
Côté: Côté sonde froide		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5	Qmin(Ql)(m3/h): 0.2	
Type de fluide: Eau	QS maxi(Qs)(m3/h): 50	
Commentaire type de fluide:	Qp perm(Qp)(m3/h): 25	
Débit: Variable	Q Stop(m3/h):	

Valeur de relevées

E(MWh): 3494.530	Sonde Chaude(°C): 91.800	Temps de fonctionnement: 5-35	Comparaison écart volume(m3):
V(m3): 256312.400	Sonde froide(°C): 89.000	Q(m3/h): 14.260	Comparaison écart énergie(m3):
ΔT sondes(°C): 2.800		Débit max enregistré:	

Vérification intégrateur

N° simulateur: ZVE1434-2.90	
Test Intégrateur: DANS LES TOLERANCES	

Tous nos moyens de test sont contrôlés périodiquement à l'aide d'étalons raccordés COFRAC.

Conditions de pose (Commentaires)

Longeur droite amont(1): Oui	Câble sonde conforme: Oui
Longeur droite aval(1): Non concerné	Filtre de protection: Oui
Sonde Chaude(1): Bien placée; Bien installée	Installation mesureur: correct; périodicité dépassée
Sonde froide(1): Bien placée; Bien installée	Position mesureur: Côté sonde froide
Doigt de gant de contrôle chaud: Adapté	Câble émetteur conforme: Oui
Doigt de gant de contrôle froid: Adapté	Condition de pose (Commentaire):

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement amont (2): Non	Autres risques:
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Vanne d'isolement aval (2): Oui	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Vanne de vidange (2): Oui	
Moyen d'accès sécurisé:	Moyen d'accès (commentaires):	
Moyen d'accès à mettre en oeuvre:		
Plan de prévention:		
Mesure de prévention:		

Plombage

	Avant	Après
Intégrateur	Oui	Oui
Mesureur	Oui	Oui
Sonde chaude	Oui	Oui
Sonde froide	Oui	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non

Nb Scellés brisés pendant l'intervention : 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention : 1
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive ?
 Mesureur (1) : Oui
 Intégrateur (1) : Oui

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.

La responsabilité d'Itron services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste.
 (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes.
 Sources de perturbation électromagnétique: moteur électriques, appareillage de commutation, transformateurs, Alternateurs, sources, lumineuses, etc ...

Certification ISO n°22505-0
 Itron Services est certifié installateur et réparateur par le LNE
 Copyright Itron
 La responsabilité d'ITRON est dérogée de toutes mes conséquences liées à la falsification ou la suppression des scellés.

Commentaires

CONTROLE SAISON 2016/2017 SCELLE N° 025405

Installation conforme: Oui
Etiquette réparateur apposée: Non
Mise à jour du carnet métrologique:
Nom du vérificateur: Eric Splisgart

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :
 - à son identification ;
 - aux opérations de contrôle métrologique ;
 - aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments :
 - veillent au bon entretien de leurs instruments ;
 - s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires ;
 - veillent à l'intégrité du carnet métrologique ;
 - conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation ;
 - veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat ;
 - s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Document FOR SERV 007 ind E

ANNEXE 2 - SUIVI DES ACTIONS EN CHAUFFERIE

les pannes en astreinte

date	materiel	interve- nant	descriptions des événements
04/07/16	Chaudière bois 2	BN	Disjonction TRC1 - Réarmement - remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1	DR/NJ	Déblocage du TRC1
	Chaufferie C		Vidange du poussoir et mise en place CTIO
	Réseau		Remise en place des barreaux de grille
			Intervention sur poste gaz suite fuite
			Relevé des compteurs
05/07/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Mise en place du ramoneur sur économiseur
	Chaufferie bois		Remise en état du réfractaire
06/07/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Passage du B.E. CEDEN
	Chaudière bois 2		Ramonage
	Réseau		Dépose des barreaux de grille
			Dépose des guides du TRC2
07/07/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Contrôle du convoyeur bois
			Relevé des compteurs
			Remplacement d'un tronçon du TRC2
08/07/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Ramonage
11/07/16	Silo	DR/NJ	Aspiration du bois sur les échelles
	Chaudière bois 1		Ramonage
10/07/16	Chaudière bois 2	NJ	Surchauffe pompe silo - Distributeur hydraulique HS
12/07/16	Silo	DR/NJ	Dépose des échelles et contrôle état
	Chaudière bois 1		Enlèvement bennes cendres
13/07/16	Chaudière bois 1 et 2	DR/NJ	Remplacement des maillons défectueux sur TRC
	Chaudière bois 2		Ramonage
	Chaudière bois 1		Remplacement de barreaux
	Chaufferie bois		Nettoyage et remise en peinture volet d'air
			Nettoyage pied de cheminée
14/07/16	Chaudière bois 2	ED	Défaut sondes filtres - Mise en service 2 chaudière gaz pour relance
15/07/16	Chaudière bois 1 et 2	DR/NJ	Remise en état des convoyeurs cendres et nettoyage
	Chaufferie bois	DR	Entretien du bobcat
18/07/16	Silo	PLS DR/ NJ	Dépose des échelles
19/07/16	Silo	PLS DR/ NJ	Travaux sur les échelles

date	matériel	interve- nant	descriptions des événements
20/07/16	Silo	PLS DR/ NJ	Travaux sur les échelles
	Chaudière bois 1	ED	Défaut sondes filtres - Réarmement - remplacement du big bag
21/07/16	Chaufferie	DR/NJ	Entretien des compresseurs
			Passage du cabinet CEDEN
22/07/16	Silo	DR/NJ	Remise en état des échelles
	Chaudière 2		Dépose des barreaux de grille
25/07/16	Silo	DR/NJ	Remise en état des échelles
	Chaudière bois 1 et 2		Remise en état des TRC1
26/07/16	Silo	DR/NJ	Remise en état des échelles
27/07/16	Silo	DR/NJ	Remise en état des échelles
	Chaudière bois 1 et 2		Remise en état des TRC1
28/07/16	Chaudière bois 1 et 2	DR/NJ	Peinture convoyeurs bois
	Silo		Remise en place des échelles
29/07/16	Silo	DR/NJ	Remise en place des échelles
01/08/16	Silo	DR/NJ	Remise en place des échelles
08/08/16 09/08/16	Réseau	NJ	Relevé des compteurs
11/08/16	Chaudière bois 2	NJ	Remplacement des racleurs TRC1
12/08/16	Chaudière bois 2	NJ	Remplacement des racleurs TRC1
16/08/16	Chaudière bois 2	NJ	Remplacement des racleurs TRC1
			Remplacement des racleurs TRC1
17/08/16	Chaudière bois 2	NJ	Remise en état du convoyeur bois
	Chaufferie bois et FOD		Nettoyage
18/08/16	Chaudière bois 2	NJ	Remise en état du convoyeur bois
29/08/16	Chaudière bois 1 et 2	DR	Remise en place des tresses et plaques volets d'air
19/09/16	Chaudière bois 1 et 2	NJ	Remplacement des manches dépoussiéreurs
20/09/16	Chaudière bois 1 et 2	NJ	Contrôle du sprinkler filtres à manche
21/09/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Remise en place des barreaux de grille
22/09/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Remplacement du volet d'air secondaire
	Economiseur 1 et 2	DR/NJ	Remplacement des joints de portes
26/09/16	Chaudière bois 1	DR/NJ	Remise en place des trappes de visites
			Remplacement du galet TRC1
			Remise en place du calorifuge ventilateur secondaire
27/09/16	Chaufferie bois	DR/NJ	Remplacement des filtres et appoint d'huile centrales hydraulique
30/09/16	Chaufferie bois	DR/NJ	Rangement et nettoyage
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage
			Remplacement des big bag

date	matériel	intervenant	descriptions des événements
03/10/16	Chaudière bois 2	NJ	Remise en eau
	Réseau	DR	Relevé des compteurs
05/10/16	Chaudière bois 1 et 2		Préparation de la chaux pour les filtres à manche
06/10/16	Chaudière bois 1	NJ	Remplacement de la sonde T° fumée
	Chaudière 1 fod		Mise en service à 8H00 mise à l'arrêt à 13H30
	Chaudière bois 1	NJ	Défaut grille - Fin de course coincé - Réglage du fin de course - Remise en service
07/10/16	Chaufferie bois	DR/NJ	Nettoyage
	Bobcat	DR	Nettoyage
11/10/16	Chaudière bois 2	DR/NJ	Mise en service
	Chaudière bois 2	NJ	Défaut surchauffe pompe silo - Distributeur hydraulique HS
12/10/16	Chaufferie bois	NJ	Nettoyage des armoires électrique
	Chaufferie FOD	NJ	Nettoyage des armoires électrique
14/10/16	Chaudière bois 1	ED	Défaut sondes filtres à manche - Réarmement - Remise en service
17/10/16	Chaudière bois 2	DR/NJ	Réparation du TRC2
			Remise en état du filtre à manche
19/10/16	Chaudière bois 1	DR	Remplacement du big bag
			Enlèvement bennes cendres
20/10/16	Chaudière bois 1	ED	Défaut sondes filtres à manche - Réarmement - Remise en service - Remplacement big bag
21/10/16	Silo	NJ	Remplacement de la sonde de température du bobcat
	Chaudière bois 2	NJ	Diagnostic ventilateur air secondaire
	Chaufferie FOD	DR	Dépotage de 25000 litres de FOD
24/10/16	Chaudière bois 2	NJ	Mise à l'arrêt pour travaux sur ventilateur d'air secondaire - remise en service après travaux
	Chaudière bois 1	LV	Défaut grille - Fin de course coincé - Réglage du fin de course - Remise en service
26/10/16	Chaufferie bois et FOD	DR/NJ	Mise en place des graisseurs automatiques sur pompes et roulements
	Chaudière bois 1	NJ	Remplacement du contact fin de course grille
28/10/16	Chaudière bois 1	NJ	Défaut clapet non fermé - Déblocage - Remise en service
29/10/16	Silo	DR/NJ	Remplacement flexible hydraulique sur le bobcat
	Chaufferie FOD	DR/NJ	Nettoyage de la chaufferie
01/11/16	Chaudière bois 1	NJ	Disjonction TRC2 - Déblocage - Remise en service
02/11/16	Réseau	DR/NJ	Nettoyage de l'échangeur à plaques
	Chaudière bois 2	DR	Remplacement du big bag
07/11/16	Chaufferie bois	DR/NJ	Nettoyage et rangement
	Chaudière bois 2	BN	Poussoir pas fermé - Déblocage - Remise en service
08/11/16	Chaudière bois 1 et 2	DR/NJ	Remise en place des carter TRC1 et TRC2
	Chaudière bois 2	GED	Remplacement du roulement de la benne à cendre
	Chaufferie	DR/NJ	Remise en service de l'installation suite coupure EDF

date	matériel	intervenant	descriptions des événements
10/11/16	Chaudière bois 1	LV	Mise à l'arrêt suite fuite sur tube de fumée et isolée
	Chaudière bois 2	DR	Remplacement du big bag
14/11/16	Chaudière bois 1	LV	Remise en service après bouchonnage du tube de fumée fuyard11
19/11/16	Chaufferie bois	DR	Entretien générale
20/11/16	Chaufferie bois	DR	Entretien générale
21/11/16	Chaudière bois 2	DR/NJ	Débouillage du filtre à manche
			Fuite sur vérin poussoir
			Remplacement des fins de courses des grilles
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage des cendriers
			Nettoyage des carreaux des poussoirs
22/11/16	Chaufferie	DR/NJ	Rangement et nettoyage
23/11/16	Chaufferie bois	DR/NJ	Entretien des compresseurs
24/11/16	Chaufferie gaz	DR/NJ	Rangement et nettoyage
28/11/16	Chaudière bois 2	NJ	Mise à l'arrêt suite déraillement de la chaîne TRC1
	Chaudière FOD	NJ	Mise en service chaudière 6000 KW
29/11/16	Chaudière bois 2	DR/NJ	Remise en état de la chaîne TRC1 et remise en service
	Chaudière FOD	NJ	Mise à l'arrêt de la chaudière 6000 KW
30/11/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
01/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
02/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
03/12/16	Chaudière bois 1	BN	Vis benne 1 disjonctée - Passage sur benne 2
			Cellule silo occultée - Nettoyage - Remise en service
05/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
06/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
	Chaudière bois 1	BN	Cellule silo occultée - Nettoyage - Remise en service
07/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
08/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage complet de la chaufferie
09/12/16	Chaufferie	DR	Entretien générale
10/12/16	Chaufferie	DR	Entretien générale
	Chaudière bois 2	ED	Disjonction transporteur bois - Réarmement - Remise en service
11/12/16	Chaudière bois 2	ED	Défaut grille - Fin de course coincé - Réglage du fin de course - Remise en service
			Disjonction vis benne - vis bloquée - passage sur benne 2
12/12/16	Chaudière bois 2	NJ	Débouchage du filtre à manche
		PLS NJ	Réparation du vérin poussoir
	Chaudière bois 1	DR	Depannage du filtre à manche problème sur le clapet
13/12/16	Chaudière bois 2	DR	Enlèvement bennes cendres
			Enlèvement big bag
14/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Remise en service de l'installation suite coupure EDF
15/12/16	Chaufferie bois	DR/NJ	Entretien générale

date	matériel	intervenant	descriptions des événements
16/12/16	Chaufferie	DR/NJ	Déplacement du bac à sel
			Déblocage soupape thermique
17/12/16	Chaudière bois 2	LV	Disjonction TRC2 - Réarmement - Remise en service
20/12/16	Chaudière bois 1	LV	Arrêt de la chaudière pour étalonnage sonde O2
	Réseau	DR/NJ	Remplacement des joints échangeur RPA
21/12/19	Silo	DR/NJ	Remise en état du bras télescopique du bocat
22/12/16	Chaudière bois 1	NJ	Remise en service du filtre à manche
	Chaudière bois 2	DR/NJ	Dégagement des cendres TRC1
26/12/16	Chaufferie	NJ	Inventaire matériel
29/12/16	Chaufferie	DR	Entretien générale
31/12/16	Chaudière bois 2	BN	Défaut cellules poussoir - Nettoyage - Remise en service
01/01/17	Chaudière bois 2	BN	Défaut pompe de charge - Réarmement - Remise en service
05/01/17	Chaudière bois 2	DR	Mise à l'arrêt pour travaux sur vérin poussoir
	Chaudière fod	DR	Mise en service chaudière 6000 KW
	Réseau	DR	Relevé des compteurs
06/01/17	Chaufferie St Esprit	DR	Dépotage de 10000 litres de FOD
07/01/17	Chaufferie	DR	Entretien générale
09/01/17	Silo	DR	Mise à l'arrêt chaudière bois 2 pour travaux sur verin echelle 3
12/01/17	Chaudière bois 2	LV	Disjonction ventilateur secondaire - Réarmement -
16/01/17	Chaudière bois 1 et 2	NJ	Appoint d'huile centrales hydrauliques
	Silo	DR	Nettoyage du bobcat
17/01/17	Chaufferie	DR/NJ	Remise en place des grilles de ventilation
23/01/17	Chaudière bois 2	NJ	Mise à l'arrêt - appoint d'huile centrale hydraulique poussoir - remise en service
	Chaudière bois 1 et 2	NJ	Reprise des paramètres de combustion
	Local big bag	DR/NJ	Déplacement du matériel pour mise en place des racks de rangement
24/01/17	Chaudière bois 2	NJ	Chaudière à l'arrêt - appoint d'huile centrale poussoir _ remise en service
	Chaudière FOD		Mise en service chaudière 6000 KW
26/01/17	Chaudière bois 1	BN	Défaut manque d'eau - Tube fumée percé - isolé la chd - Remise en eau - Remise en service chd bois 2
25/01/17	Local big bag	DR/NJ	Mise en place des racks et rangement du matériel
	Chaudière bois 2	PLS	Réparation du vérin poussoir
		Solstice	Remplacement de la cellule 02
	Chaufferie gaz	NJ	Mise en service des chaudières
Chaudière FOD	Mise en service chaudière 10000 KW		
26/01/17	Chaufferie	DR/NJ	Entretien générale

date	matériel	intervenant	descriptions des événements
27/01/17	Chaufferie bois	LV	Dépannage provisoire du maintien de pression suite problème as-treinte
	Chaufferie FOD		Pompe n°1 maintien de pression HS
	Chaudière bois 1		Mise en service chaudière 6000 KW
			Tube de fumée percée - mise à l'arrêt - et repérage du tube
29/01/17	Chaudière bois 2	BN	Défaut corrosion - problème de puissance - Mise en service chaudière gaz
30/01/17	Chaudière bois 1	NJ/ CMPF	Bouchonnage du tube fuyard et remise en service
	Chaudière bois 2	NJ	Reprise des paramètres de combustion
02/02/17	Silo	NJ	Vérin échelle 3 chaudière 2 HS
	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage
	Chaudière bois 2	BN	Défaut surchauffe pompe pousoir - fuite sur vérin
03/02/17	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage
	Chaufferie bois		Contrôle détection incendie HS
	silo		Entretien des compresseurs
			Mise en place du transfo traceur
04/02/17	Chaufferie	DR/NJ	Entretien générale
05/02/17	Chaufferie	DR/NJ	Entretien générale
06/02/17	Chaufferie FOD	NJ	Contrôle combustion
	Réseau	DR	Relevé des compteurs
10/02/17	Chaudière bois 2	DR	Appoint d'huile centrales hydrauliques pousoir
12/02/17	Chaudière bois 2	LV	Défaut surchauffe pompe pousoir - Appoint d'huile - remise en service - Défaut clapet ouvert - clapet bloqué - chd à l'arrêt - mise en service chaudière fod 6000 kW
13/02/17	Chaudière bois 1	DR/NJ	Modification du récupérateur poussière bois pousoir
	Chaudière bois 2	NJ	Fuite sur vérin pousoir
15/02/17	Chaufferie	NJ	Remplacement du moteur de pompe 1 maintien de pression
16/02/17	Chaudière bois 2	PLS	Remplacement du vérin pousoir et repose des carters
20/02/17	Chaufferie	DR/NJ	Mise en place des bacs de rétention
	Silo		Entretien du bobcat
	Chaudière bois 1		Mise à l'arrêt suite casse sur fumisterie
	Chaudière bois 2	LV	Remise en service
22/02/17	Chaudière bois 2	NJ	Disjonction TRC2 - Retrait morceau de ferraille - Réarmement - Remise en service
23/02/17	Chaufferie	NJ	Réglage porte d'accès silo
27/02/17	Chaudière bois 2	NJ	Dépannage de la chaudière
	Chaufferie St Esprit		Remise en service de la chaudière fod
	Chaufferie fod	NJ	Mise en service chaudière 6000 KW à 9H30 arrêt à 11H00

date	materiel	interve- nant	descriptions des événements
01/03/17	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage de la cour
	Chaufferie fod	NJ	Mise en service chaudière 10000 KW à 9H30 arrêt à 11H00
	Réseau	DR	Relevés des compteurs
02/03/17	Chaudière bois 1	PLS	Remplacement du distributeur hydraulique poussoir et clapet - Re- mise en service
		DR	Commencé le déblocage du TRC2
	Réseau	NJ	Relevés des compteurs
03/03/17	Chaudière bois 1	CMPF/ LV	Mise à l'arrêt - remplacement de la fumisterie sortie filtres à manche - Remise en service
		DR/NJ	Continué le déblocage du TRC2
			Remplacement moteur ventilateur préchauffage filtres à manche
04/03/17	Chaudière bois 2	BN	Défaut poussoir pas fermé - Déblocage fin de course - remise en service
06/03/17	Chaudière bois 1	DR/NJ	Continué le déblocage du TRC2
	Chaudière bois 2	BN	Disjonction TRC1 - Retrait morceau de ferraille - Réarmement - Remise en service
07/03/17	Chaudière bois 1	DR/NJ	Continué le déblocage du TRC2
	Chaufferie bois	NJ	Déblocage de la vanne pneumatique entrée condenseur
08/03/17	Chaudière bois 1 et 2	NJ	Contrôle combustion
	Chaudière bois 2	BN	Disjonction TRC1 - Retrait morceau de ferraille - Réarmement - Remise en service
09/03/17	Chaufferie St Esprit	NJ	Mise à l'arrêt de la chaudière fod
	Chaudière bois 2		Remplacement du roulement vis
	Chaufferie	DR/NJ	Nettoyage chaufferie et extérieur
	Chaudière bois 1		Remise en place des carters TRC2
11/03/17	Chaufferie	DR/NJ	Entretien générale
	Chaudière bois 2	LV	Disjonction TRC2 - Réarmement - Remise en service
12/03/17	Chaufferie	DR/NJ	Entretien générale
	Chaudière bois 2	LV	Disjonction TRC1 - Dépose racleur plié - Réarmement - Remise en service
21/03/17	Chaudière bois 1	NJ	Défaut surchauffe pompe poussoir - chaine convoyeur bois HS - mise en service de deux chaudières gaz
22/03/17	Chaudière bois 2	NJ	Défaut poussoir pas fermé - Déblocage fin - remise en service
24/03/17	Chaudière bois 2	EN	Défaut TRC2 disjoncté - bloqué - Mise en service chaudière fod
25/03/17	Chaudière fod	EN	Sécurité bruleur - remise en service chaudière bois 2 et TRC2 chau- dière bois 1 en manu
27/03/17	Chaudière bois 1	DR/NJ	Remise en état du convoyeur bois
02/04/17	Chaufferie	DR/NJ	Entretien générale
09/04/17	Chaudière bois 2	BN	Cellule silo occultée - Nettoyage - Remise en service
10/04/17	Chaudière bois 2	BN	Défaut corosion - remise en service - mise en service chaudière gaz
11/04/17	Chaufferie	NEC	Remplacement du kit de température compresseur 1
			Compresseur 2 vis sans fin à remplacer

date	matériel	interve- nant	descriptions des événements
15/04/17	Chaudière bois 2	LV	Défaut clapet cellule toujours occultée - nettoyage des vitres - Re- mise en service
17/04/17	Chaudière bois 2	LV	Défaut surchauffe huile pousoir - Clapet bloqué ouvert - Mise en service chaudière fod 6000 kw
19/04/17	Chaudière bois 2	LV	Transporteur bois disjoncté - déblocage - remise en service
	Chaudière bois 1	NJ	Remise en service Remplacement sonde de température
23/05/17	Chaufferie	LV	Mise à l'arrêt de la pompe BT
	Réseau	DR	Mise à l'arrêt des sites Opac
24/05/17	Réseau	LV	Mise à l'arrêt pompe secondaire Bt C et ABIJK
	Chaufferie		Pompe HT basculé de la P9 sur P8 et mise en manu vitesse 1
27/04/17	Chaudière bois 2	BN	TRC1 disjoncté - déblocage - Remise en service
03/05/17	Chaudière bois 2	BN	Disjonction moteur évacuation suie - Clapet bloqué - Mise en ser- vice chaudière fod 6000 kw
07/05/17	Chaudière bois 2	ED	TRC1 disjoncté - déblocage - Remise en service
08/05/17	Chaudière bois 2	ED	Surchauffe pompe pousoir - déblocage - Remise en service
09/05/17	Chaudière bois 2	ED	Disjonction transporteur bois - Déblocage - Remise en service
29/05/17	Chaudière bois 2	DR	Ouverture des portes et trappes pour ramonage
30/05/17	Chaudière bois 2	DR	Ouverture trappes de visites récupérateur pour ramonage
31/05/17	Centre pénitencier	DR	Entretien chaudière et bruleur + contrôle combustion
01/06/17	Chaudière fod	DR/FB	Ramonage
	Chaudière bois 2	EN	TRC1 disjoncté - déblocage - Remise en service
02/06/17	Chaudière fod	DR/FB	Ramonage
05/06/17	Chaudière bois 2	EN	TRC2 disjoncté - déblocage - Remise en service
06/06/17	Chaudière bois 2	DR/FB	Ramonage
07/06/17	Chaudière bois 2	DR/FB	Ramonage
08/06/17	Chaudière bois 2	DR/FB	Ramonage
		DR	Réfection du TRC1
12/06/17	Chaudière bois 2	DR/FB	Ramonage
		DR	Vérification des volets d'air
13/06/17	Chaudière bois 2	DR/FB	Fin du ramonage
		DR	Terminé vérification et graissage des volets d'air Remise en état du TRC1
30/06/17	Chaudière bois 1	LV	Mise à l'arrêt
	Chaufferie gaz		Mise en service

ANNEXE 3 - PLANNING DE LA MAINTENANCE PROGRAMMÉE 2017-2018

Localisation : CHAUFFERIE BOIS		Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
CHB 001	CHAUDIERE BOIS	X						X				
CHB 002	EXTRACTEUR A POUSSOIR HYDRAULIQUE	X			X			X			X	
CHB 003	TRANSPORTEUR BOIS	X			X			X			X	
CHB 004	POUSSOIR HYDRAULIQUE	X			X			X			X	
CHB 005	GRILLES	X						X				
CHB 006	TRANSPORTEUR A CENDRES N°1	X		X		X		X		X		X
CHB 007	TRANSPORTEUR A CENDRES N°2	X		X		X		X		X		X
CHB 008	BENNE A CENDRE	X		X		X		X		X		X
CHB 009	FILTRE MULTICYCLONE	X		X		X		X		X		X
CHB 010	ECONOMISEUR	X						X				
CHB 011	FILTRE A MANCHES	X		X		X		X		X		X
CHB 012	EXTRACTEUR FUMEE	X			X			X			X	
CHB 013	VENTILATEUR AIR SECONDAIRE	X			X			X			X	
CHB 014	COMPRESSEUR A AIR COMPRIME	X		X		X		X		X		X
CHB 015	CHARGEUR TELESCOPIQUE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU	X						X				
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE		X									
CHF 021	REGULATION		X			X			X			
CHF 023	CONDENSEUR-RECUPERATEUR	X						X				
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION	X			X			X			X	
CHF 046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE	X										
SCI 003	ESSAI DETECTION INCENDIE	X			X			X			X	
SCI 006	VISITE D'EXTINCTEUR		X									

Localisation : CHAUFFERIE FOD

		Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
CHF 001	CHAUDIERE ACIER FONTE				X							
CHF 003	BRULEUR FIOUL DOMESTIQUE				X							
CHF 005	POMPE SUR SOCLE											
CHF 018	MAINTIEN PRESSION (BACHE+POMPE)				X							
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU				X							
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE				X							
CHF 021	REGULATION		X			X			X			
CHF 022	POMPE FIOUL				X							
CHF 034	VISITE DE PREALLUMAGE		X									
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION	X			X			X			X	
CHF 036	FILTRE A TAMIS SUR COLLECTEUR CHAUFFAGE		X									
CHF 041	AEROTHERME A EAU CHAUDE			X								
CHF046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE	X										
TRE 001	ADOUCCISSEUR (SIMPLIFIE)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TRE 002	ADOUCCISSEUR (COMPLET)	X										
TRE 004	POMPE DOSEUSE (COMPLET)	X					X					
TRE 019	VISITE DISCONNECTEUR		X									
TRE 020	ANALYSE DE LA QUALITE DES EAUX DE CHAUFFAGE		X									

Localisation : CHAUFFERIE GAZ + SOUS STATION

		Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
CHF 001	CHAUDIERE ACIER FONTE		X									
CHF 005	POMPE SUR SOCLE		X									
CHF 007	BRULEUR GAZ SOUFFLE		X									
CHF 009	ECHANGEUR A PLAQUES			X								
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU		X									
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE		X									
CHF 021	REGULATION		X			X			X			
CHF 027	POMPE DE RELEVAGE		X									
CHF 034	VISITE DE PREALLUMAGE	X										
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION	X			X			X			X	
CHF 036	FILTRE A TAMIS SUR COLLECTEUR CHAUFFAGE		X									
CHF 044	CONTROLE SOUS STATION		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHF 046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE	X										
SCI 003	ESSAI DETECTION INCENDIE	X			X			X			X	
SCI 006	VISITE D'EXTINCTEUR		X									
VRF 015	ETALONNAGE DES SYST. DE DETECTION GAZ OU INCENDIE		X									
VRF 018	VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE		X									

ANNEXE 4 - BILAN DE SOUSCRIPTION ET DE CONSOMMATION PAR ABONNÉ

N° Sous station	Libellé	Puissance souscrite KW	Consommation de référence	ECS	URF	Date de mise en service	Consommation énergie relevée sur compteur en MWh												Total	% de conso référence		
							juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17				
1	Ecole primaire LEBESGUE	192	174		184	01/10/2010	-	-	-	-	1.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.00	1%
1 bis	Ecole primaire PREVERT	243	230		237	01/10/2010	-	-	-	14.00	26.00	29.50	46.50	25.00	28.42	21.66	8.67	-	-	-	199.75	87%
2	Ecole Maternelle LEBESGUE	98	105		101	01/10/2010	-	-	-	3.00	8.00	11.24	15.76	8.00	8.08	4.91	2.40	-	-	-	61.39	58%
3	Ecole primaire COUSTEAU	145	205		172	01/10/2010	-	-	-	6.00	10.00	13.62	22.38	12.00	11.21	8.73	3.89	-	-	-	87.83	43%
3 bis	Ecole Maternelle BRIQUETERIE	145	78		115	01/10/2010	-	-	-	5.00	13.00	14.46	24.54	14.00	11.49	8.20	3.10	-	-	-	93.79	120%
4	Ecole LAUNAY	248	350		294	01/10/2010	-	-	-	22.00	26.00	33.25	43.75	26.00	25.07	21.17	12.66	-	-	-	209.90	60%
5	Ecole ARAGON	90	230		153	01/10/2010	-	-	-	4.00	12.00	13.18	16.82	12.00	9.79	6.65	2.94	-	-	-	77.38	34%
6	Ecole PICASSO	83	154		115	01/10/2010	-	-	-	3.00	9.00	11.60	17.40	9.00	8.35	5.60	2.82	-	-	-	66.77	43%
7	Gymnase Léo LAGRANGE	749	149		479	01/10/2010	2.00	-	-	40.00	56.00	74.85	86.15	58.00	52.12	34.20	14.38	-	-	-	417.70	280%
8	Gymnase Louis ROGER	153	166	oui	159	23/12/2010	1.00	-	1.00	3.00	6.00	11.71	15.29	8.00	7.47	1.60	1.41	-	1.12	-	57.60	35%
9	Gymnase TRUFFAUT	408	119		278	15/10/2011	-	-	-	11.00	15.00	25.31	44.69	36.00	30.19	19.17	3.54	-	-	-	184.90	155%
10	Piscine BELLIER	450	1390	oui	873	01/10/2010	56.00	62.00	-	112.00	134.00	148.64	163.36	129.00	126.15	89.21	-	-	-	-	1 084.36	78%
11	Salle Jacques BREL	52	170		105	01/10/2010	-	-	-	6.00	8.00	14.62	14.18	8.00	9.49	6.87	4.82	-	-	-	72.18	42%
13	Lycée COROT alimentée par station 28	90	148		116	01/09/2011	-	-	-	6.00	9.00	13.29	15.71	11.00	7.53	4.64	2.32	-	-	-	69.49	47%
14	Lycée Francois TRUFFAUT	675	581	oui	633	01/10/2010	-	10.00	20.00	47.00	75.00	105.52	160.48	101.00	92.66	59.71	36.21	-	-	-	707.58	122%
15	Collège Charles FAUQUEUX	641	629	oui	634	01/10/2010	-	6.00	3.00	59.00	105.00	115.11	154.89	91.00	93.47	61.66	238.34	-	-	-	927.47	147%
16	Plateau Saint Jean : bâtiment A	219	410		395	01/10/2010	-	-	-	23.00	39.00	50.86	60.14	39.00	37.86	27.20	12.23	-	-	-	289.29	47%
17	Plateau Saint Jean : bâtiment B	365	1015		658	01/10/2010	-	-	-	39.00	61.00	86.15	103.85	62.00	42.84	28.61	10.37	-	-	-	433.82	43%
18	Plateau Saint Jean : bâtiment C	256	712		462	01/10/2010	-	-	-	23.00	45.00	46.22	69.78	59.00	43.78	25.59	15.46	-	-	-	327.83	46%
19	Plateau Saint Jean : bâtiment D	317	882		571	01/10/2010	-	-	-	20.00	65.00	73.39	105.61	66.00	39.82	32.65	12.28	-	-	-	414.75	47%
20	Plateau Saint Jean : bâtiment E	276	767		497	01/10/2010	-	-	-	25.00	43.00	55.01	90.99	52.00	41.67	25.90	11.86	-	-	-	345.43	45%
21	Plateau Saint Jean : bâtiments I	148	412		267	01/10/2010	-	-	-	17.00	31.00	11.52	18.48	67.00	17.24	8.27	2.42	-	-	-	172.93	42%
21 bis	Plateau Saint Jean : bâtiments J	220	609		395	01/10/2010	-	-	-	18.00	50.00	49.84	61.16	42.00	31.44	18.16	9.42	-	-	-	280.02	46%
22	Plateau Saint Jean : bâtiment K	314	872		565	01/10/2010	-	-	-	51.00	79.00	85.97	104.03	73.00	62.14	38.40	21.51	-	-	-	515.05	59%
23	Quartier HOT : bâtiment H	118	182	oui	147	01/10/2010	-	-	-	9.00	22.00	28.42	34.58	22.00	15.00	14.95	6.03	-	-	-	151.98	84%
24	Quartier HOT : bâtiments A,B,C,D,E,F	1120	1714	oui	1387	01/10/2010	88.00	44.00	46.00	120.00	166.00	228.40	269.60	178.00	135.16	108.32	90.16	58.54	-	-	1 532.18	89%
25	Quartier HOT : bâtiment G	169	259	oui	210	01/10/2010	-	-	-	12.00	23.00	43.49	27.51	23.00	22.00	7.94	7.34	-	-	-	166.28	64%
26	Espace jeunesse Saint Jean	305	29	oui	181	16/11/2009	-	-	-	11.00	16.00	23.59	26.41	19.00	18.26	15.39	9.01	-	-	-	138.66	478%
27	Gymnase COROT	170	339	oui	246	02/12/2009	-	2.00	3.00	7.00	13.00	18.11	19.89	14.00	12.79	10.69	4.23	2.70	-	-	107.41	32%
28	Internat COROT et Lycée COROT	1000	1383	oui	1173	01/09/2011	32.00	19.00	26.00	108.00	188.00	252.25	300.75	221.00	188.06	140.82	101.54	57.49	-	-	1 634.91	118%
29	Equipement public																				-	-
30	Maison de la Solidarité et de la Famille	66	79		72	15/01/2015	-	-	-	11.00	14.00	17.63	21.37	14.00	11.24	8.00	5.15	-	-	-	102.39	130%
31	AGEL - Sénéfontaine	150	105	oui	130	15/11/2010	5.00	4.00	5.00	7.00	12.00	18.24	24.76	13.00	10.00	9.02	5.68	3.95	-	-	117.65	112%
32	AGEL - Procession	140	150	oui	145	03/02/2012	5.00	5.00	5.00	13.00	19.00	23.18	27.82	19.00	16.16	12.23	8.82	5.39	-	-	159.60	106%
33	RPA Saint Jean	250	701	oui	453	01/02/2011	24.00	21.00	-	69.00	60.00	78.69	89.31	67.00	60.74	50.81	38.07	24.95	-	-	583.57	83%
34	Logements voie centrale 1																				-	-
35	ADAPEI la salamandre	120	120	oui	120	28/10/2014	4.00	3.00	-	18.00	21.00	27.00	34.00	23.00	21.16	16.65	13.07	9.10	-	-	189.98	158%
36	Logements voie mailages 1																				-	-
37	Logements voie mailages 2																				-	-
38	AGEL 250																				-	-
39	AGEL 250																				-	-
40	AGEL 250																				-	-
41	SOURCEA 3	231	267	oui	247	13/05/2014	9.00	8.00	9.00	25.00	37.00	47.00	55.00	37.00	30.35	22.34	16.38	9.42	-	-	305.49	114%
42	SOURCEA 5	289	331	oui	308	22/07/2014	9.00	8.00	9.00	33.00	50.00	59.00	70.00	46.00	33.89	27.83	17.03	9.60	-	-	372.15	112%
43	BEAULIEU Sud	170	300	oui	228	24/02/2014	8.00	7.00	8.00	18.00	28.00	36.00	39.00	29.00	23.00	18.97	13.07	8.25	-	-	235.69	79%
44	BEAULIEU Nord	170	192	oui	180	03/02/2011	11.00	9.00	11.00	21.00	34.00	44.00	50.00	36.00	46.00	4.60	14.30	8.58	-	-	289.48	151%
45	Logements Arche																				-	-
46	Pôle de proximité	274	170		227	01/02/2011	-	-	-	14.00	22.00	31.00	38.00	24.00	16.74	12.45	5.08	-	-	-	183.27	96%
47	Poste de Police	320	443	oui	375	26/06/2013	11.00	-	22.00	31.00	50.00	70.00	79.00	52.00	41.55	36.34	20.06	-	-	-	412.95	93%
48	Locaux d'Activités Tertiaires 1																				-	-
49	Locaux d'Activités Tertiaires 2																				-	-
50-51	Rés. Belle Vue Bât A à H et Rés. Jeanne Hachette Bât I à M	3153	7349	oui	5041	01/01/2011	136.00	128.00	116.00	576.00	873.00	1 098.00	1 333.00	886.00	743.54	597.36	380.00	129.80	-	-	6 996.70	95%
52	Résidence O.P.R.R. Jeanne Hachette	971	2535	oui	1475	01/01/2011	37.00	36.00	36.00	179.00	283.00	367.00	429.00	303.00	245.39	211.00	112.55	47.42	-	-	2 286.36	90%
53	Résidence N Jeanne Hachette	150	401	oui	263	02/12/2010	8.00	8.00	8.00	41.00	62.00	117.00	27.00	51.00	44.27	38.76	8.89	-	-	-	435.69	109%
54	Institution du Saint Esprit	714	1130	oui	901	01/10/2010	97.00	52.00	72.00	208.00	333.00	465.00	461.00	319.00	273.79	227.97	158.99	79.81	-	-	2 747.56	243%
55	Centre Pénitentiaire de Beauvais	2100	4400	oui	3130	28/10/2014	80.00	80.00	176.00	257.00	347.00	484.00	539.00	375.00	345.80	299.10	145.40	-	-	-	3 383.80	76%
TOTAL		18727	33 336		25299	TOTAL	623.00	512.00	638.00	2 345.00	3 599.00	4 672.06	5 451.94	3 779.00	3 192.97	2 449.70	1 706.88	610.41			29 579.96	89%

ANNEXE 5 - BILAN DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

PRODUCTION ENERGIE		juil.-16	août-16	sept.-16	oct.-16	nov.-16	déc.-16	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	TOTAL
CH Bois 4500	MWh	0.00	0.00	0.00	1531.00	1782.00	2442.00	2415.00	1713.00	1140.30	462.00	1076.00	1110.00	13671.30
CH Bois 5500	MWh	98.00	0.00	0.00	946.00	1845.00	2417.00	2985.00	1739.00	2148.00	2193.00	647.00	0.00	15018.00
Total énergie chaudières bois	MWh	98.00	0.00	0.00	2477.00	3627.00	4859.00	5400.00	3452.00	3288.30	2655.00	1723.00	1110.00	28689.30
Economiseur C 450	MWh	0.00	0.00	0.00	19.00	45.00	62.00	57.00	45.00	21.00	13.00	20.00	6.00	288.00
Economiseur C 550	MWh	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Condenseur	MWh	0.00	0.00	0.00	5.00	2.00	3.00	1.00	0.00	18.00	12.00	2.00	0.00	43.00
Total énergie de récupération	MWh	0.00	0.00	0.00	24.00	47.00	65.00	58.00	45.00	39.00	25.00	22.00	6.00	331.00
CH fioul 9 600	MWh	0.00	0.00	0.00	12.00	0.00	0.00	13.00	21.00	21.00	0.00	0.00	0.00	67.00
CH fioul 6 500	MWh	0.00	0.00	0.00	3.00	52.00	0.00	62.00	160.00	9.00	50.00	151.00	0.00	487.00
CH fioul St Esprit	MWh	0.00	0.00	0.00	0.00	2.00	21.75	100.00	60.00	0.00	0.00	0.00	0.00	183.75
Total énergie chaudières fioul	MWh	0.00	0.00	0.00	15.00	54.00	21.75	175.00	241.00	30.00	50.00	51.00	0.00	637.75
CH gaz Bât C	MWh	875.00	944.00	949.00	260.00	320.00	21.00	358.00	439.00	220.00	176.00	140.00	35.00	4737.00
CH gaz Centre pénitentiaire	MWh	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total énergie Chauffage Gaz	MWh	875.00	944.00	949.00	260.00	320.00	21.00	358.00	439.00	220.00	176.00	140.00	35.00	4737.00
TOTAL PRODUCTION ENERGIE	MWh	973.00	944.00	949.00	2776.00	4048.00	4966.75	5991.00	4177.00	3577.30	2906.00	1936.00	1151.00	34395.05
RATIOS DE PRODUCTION ENERGIE														
Taux de couverture bois avec récupération	%	0.10	0.00	0.00	0.90	0.91	0.99	0.91	0.84	0.93	0.92	0.90	0.97	84.37%
Taux de couverture fioul	%	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.03	0.06	0.01	0.02	0.03	0.00	1.85%
Taux de couverture gaz	%	0.90	1.00	1.00	0.09	0.08	0.00	0.06	0.11	0.06	0.06	0.07	0.03	13.77%
Taux de récupération sur énergie bois	%	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	1.15%
VENTE ENERGIE EN SOUS STATIONS														
Relevés de consommation (total sous stations)	MWh	623.00	512.00	638.00	2345.00	3599.00	4672.06	5451.94	3779.00	3192.97	2449.70	1706.88	610.41	29579.96
Pertes distribution par différence	MWh	350.00	432.00	311.00	431.00	449.00	294.69	539.06	398.00	384.33	456.30	229.12	540.59	4815.09
	%	0.64	0.54	0.67	0.84	0.89	0.94	0.91	0.90	0.89	0.84	0.88	0.53	14.00%
CONSOUMMATIONS ENERGIES EN CHAUFFERIE														
Livraisons de bois	tonnes	0.00	0.00	0.00	954.62	1518.88	1808.97	2262.55	1041.43	1365.79	843.56	679.33	244.56	10719.69
Consommation de gaz en chaufferie appoint	MWh PCS	1400932.00	961025.20	1239634.00	225736.00	418412.00	46133.20	386419.20	502778.80	180113.20	154117.60	140592.00	212222.00	5868115.20
Consommation fod sous chaudière (L)	m3	0.00	0.00	1.75	6.24	0.00	15.10	30.15	3.72	6.07	5.03	0.00	0.00	68.06
Consommation électrique	KWh	37649.00	14743.00	14416.00	54186.00	73728.00	82652.00	125151.00	77250.00	64645.00	55336.00	42609.00	2856.00	645221.00
RATIOS ET RENDEMENTS DE CHAUFFERIE														
Ratio énergie bois / t bois	MWh / t bois				2.59	2.39	2.69	2.39	3.31	2.41	3.15	2.54	4.54	2.68
Rendement chaudières gaz	%	69.40%	109.14%	85.06%	127.98%	84.98%	50.58%	102.94%	97.02%	135.72%	126.89%	110.64%	18.32%	89.69%
Rendement chaudières fioul	%				89.3%	90.1%		120.7%	83.3%	84.0%	85.8%	105.6%		97.61%
Ratio électrique sur énergie livrée en sous stations	Kwh / MWh	60.43	28.79	22.60	23.11	20.49	17.69	22.96	20.44	20.25	22.59	24.96	4.68	21.81
AUXILIAIRES DE CHAUFFERIE														
Consommation eau	m3	2.00	10.00	28.00	2.00	24.00	44.00	195.00	89.00	317.00	130.00	94.00	0.00	935.00
Consommation fod chargeur télescopique	litres	0.00	0.00	112.00	230.00	330.00	198.00	421.00	232.00	278.00	297.00	87.00	0.00	2185.00
Ratio fioul manutention	l / t bois				0.24	0.22	0.11	0.19	0.22	0.20	0.35	0.13	0.00	0.20
SOUS PRODUITS CHAUFFERIE														
Production cendres humides	tonnes			5.28	11.76	21.08	54.10	34.00	16.14	30.36	11.68	4.10		188.50
Production cendres sèches	tonnes						1.50		1.20			1.10		3.80
Ratio cendres humides	kg / t bois				12.32	13.88	29.91	15.03	15.50	22.23	13.85	6.04	0.00	17.58
Ratio cendres sèches	kg / t bois				0.00	0.00	0.83	0.00	1.15	0.00	0.00	1.62	0.00	0.35

ANNEXE 6 - ANALYSES D'EAU

Saint Denis, le 19/09/2016



Laboratoire BWT France, 103 rue Charles Michels, 93206 St Denis Cedex

ANALYSES D'EAU N° 2016.9 164

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 06/09/2016

Reçus le : 08/09/2016

Analysés le : 19/09/2016

Paramètres analysés	Unités	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Marron clair*			
Conductivité à 25°C	µS/cm	723			
pH		9.0			
Dureté	°f	0.13			
Calcium	°f	0.13			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	3.0			
Titre alcalimétrique complet	°f	35.3			
Chlorures	°f	3.3			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO ₂	mg/l	6.37			
Phosphore exprimé en P ₂ O ₅	mg/l	0.4			
Phosphore exprimé en PO ₄	mg/l	0.6			
Tannins	mg/l	1.8			
Fer	mg/l	2.69			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO ₄	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Commentaires : Alcalinité en limite basse.teneur en tanins insuffisante. Apport d'eau sur le réseau) (objectif 10mg/l). faire un apport SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 280M3

SH 1005 =52L POMPE DOSEUSE : 50% 1 INJECTION/50 LITRES

Consommation depuis dernière visite : 1 litres

Visa laboratoire :
Nicolas CHIRACHE

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse.
Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

ANALYSES D'EAU N° 2016.10 384

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 11/10/2016

Reçus le : 14/10/2016

Analysés le : 26/10/2016

Paramètres analysés	Unités	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Marron clair*			
Conductivité à 25°C	µS/cm	715			
pH		9.0			
Dureté	°f	0.11			
Calcium	°f	0.11			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	3.0			
Titre alcalimétrique complet	°f	35.1			
Chlorures	°f	3.3			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO ₂	mg/l	6.07			
Phosphore exprimé en P ₂ O ₅	mg/l	0.3			
Phosphore exprimé en PO ₄	mg/l	0.5			
Tannins	mg/l	3.6			
Fer	mg/l	2.00			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO ₄	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Alcalinité en limite basse en limite basse teneur en tanins insuffisante même si légère amélioration.) (objectif 10mg/l). faire un appoint SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 293M3

SH 1005 =50L POMPE DOSEUSE : 50% 1 INJECTION/50 LITRES

Consommation depuis dernière visite : 1 litres

Visa laboratoire :

Nicolas CHIRACHE

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse. Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

ANALYSES D'EAU N° 2016.11 389

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 10/11/2016

Reçus le : 21/11//2016

Analysés le : 28/11/2016

Paramètres analysés	Unités	chauffage retour			
Aspect, coloration		marron, MES marron			
Conductivité à 25°C	µS/cm	648			
pH		9.1			
Dureté	°f	0.77			
Calcium	°f	0.68			
Magnésium	°f	0.09			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	2.7			
Titre alcalimétrique complet	°f	37.9			
Chlorures	°f	2.6			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO ₂	mg/l	6.74			
Phosphore exprimé en P ₂ O ₅	mg/l	0.3			
Phosphore exprimé en PO ₄	mg/l	0.4			
Tannins	mg/l	3.8			
Fer	mg/l	1.82			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO ₄	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Commentaires :

Alcalinité en limite basse ,teneur en tanins insuffisante même si légère amélioration.) (objectif 10mg/l). faire un appoint SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 293M3
 SH 1005 =49L POMPE DOSEUSE : 50% 1 INJECTION/50 LITRES
 Consommation depuis dernière visite : 1 litres

Visa laboratoire :
 Wanida SUBTIL

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse.
 Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

ANALYSES D'EAU N° 2016.12 571

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 11/12/2016

Reçus le : 13/12/2016

Analysés le : 20/12/2016

<i>Paramètres analysés</i>	<i>Unités</i>	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Inc., MES noires			
Conductivité à 25°C	µS/cm	272			
pH		8.8			
Dureté	°f	0.61			
Calcium	°f	0.61			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	0.7			
Titre alcalimétrique complet	°f	13.4			
Chlorures	°f	1.0			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO ₂	mg/l	3.59			
Phosphore exprimé en P ₂ O ₅	mg/l	<0.1			
Phosphore exprimé en PO ₄	mg/l	<0.1			
Tannins	mg/l	<1.0			
Fer	mg/l	0.21			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO ₄	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Visa laboratoire :
Damien PARELLADA

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse.
Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

Saint Denis, le 19/01/2017



Laboratoire BWT France, 103 rue Charles Michels, 93206 St Denis Cedex

ANALYSES D'EAU N° 2017.1 090

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 05/01/2017

Reçus le : 08/01/2017

Analysés le : 19/01/2017

Paramètres analysés	Unités	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Marron clair*			
Conductivité à 25°C	µS/cm	715			
pH		9.0			
Dureté	°f	0.13			
Calcium	°f	0.13			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	3.0			
Titre alcalimétrique complet	°f	35.1			
Chlorures	°f	3.3			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO2	mg/l	6.27			
Phosphore exprimé en P2O5	mg/l	0.4			
Phosphore exprimé en PO4	mg/l	0.6			
Tannins	mg/l	1.8			
Fer	mg/l	2.75			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO4	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Commentaires : Alcalinité en limite basse .teneur en tanins insuffisante. (objectif 10mg/l). faire un appoint SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 297M3

SH 1005 =51L POMPE DOSEUSE : 50% 1 INJECTION/50 LITRES Consommation depuis dernière visite : 1 litres

Visa laboratoire :
Nicolas CHIRACHE

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse.
Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

ANALYSES D'EAU N° 2017.2 298

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 08/02/2017

Reçus le : 13/02/2017

Analysés le : 17/02/2017

<i>Paramètres analysés</i>	<i>Unités</i>	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Marron MES marron			
Conductivité à 25°C	µS/cm	735			
pH		9.0			
Dureté	°f	0.15			
Calcium	°f	0.15			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	2.9			
Titre alcalimétrique complet	°f	36.8			
Chlorures	°f	3.0			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO ₂	mg/l	6.02			
Phosphore exprimé en P ₂ O ₅	mg/l	0.4			
Phosphore exprimé en PO ₄	mg/l	0.6			
Tannins	mg/l	1.8			
Fer	mg/l	2.10			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO ₄	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Commentaires : Alcalinité en limite basse .teneur en tanins insuffisante. (objectif 10mg/l). faire un appoint SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 319M3

Visa laboratoire :
Nicolas CHIRACHE

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse.
Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

Saint Denis, le 20/03/2017



Laboratoire BWT France, 103 rue Charles Michels, 93206 St Denis Cedex

ANALYSES D'EAU N° 2017.3 321

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 10/03/2017

Reçus le : 16/03/2017

Analysés le : 20/03/2017

Paramètres analysés	Unités	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Marron clair*			
Conductivité à 25°C	µS/cm	712			
pH		9.0			
Dureté	°f	0.13			
Calcium	°f	0.13			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	3.0			
Titre alcalimétrique complet	°f	37.2			
Chlorures	°f	3.3			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO2	mg/l	6.90			
Phosphore exprimé en P2O5	mg/l	0.4			
Phosphore exprimé en PO4	mg/l	0.6			
Tannins	mg/l	2.0			
Fer	mg/l	2.10			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO4	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Commentaires : Alcalinité en limite basse .teneur en tanins insuffisante. (objectif 10mg/l). faire un appoint SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 343M3

Visa laboratoire :
Nicolas CHIRACHE

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse. Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

ANALYSES D'EAU N° 2017.4 408

Page 1 sur 1

CLIENT / SITE : CHAUFFERIE BOIS

VILLE : BEAUVAIS (60)

DEMANDEUR : LUTEYN Fabrice

AGENCE : LILLE

Echantillons prélevés le : 18/04/2017

Reçus le : 24/04/2017

Analysés le : 27/04/2017

<i>Paramètres analysés</i>	<i>Unités</i>	CHAUFFAGE RETOUR			
Aspect, coloration		Marron clair*			
Conductivité à 25°C	µS/cm	741			
pH		9.2			
Dureté	°f	0.13			
Calcium	°f	0.13			
Magnésium	°f	< 0.05			
Sodium	mg/l				
Potassium	mg/l				
Titre alcalimétrique	°f	4.1			
Titre alcalimétrique complet	°f	38.4			
Chlorures	°f	3.6			
Sulfates	mg/l				
Nitrates	mg/l				
Silicium exprimé en SiO ₂	mg/l	5.77			
Phosphore exprimé en P ₂ O ₅	mg/l	0.4			
Phosphore exprimé en PO ₄	mg/l	0.5			
Tannins	mg/l	1.8			
Fer	mg/l	2.16			
Cuivre	mg/l	< 0.05			
Zinc	mg/l	< 0.05			
Aluminium	mg/l	< 0.05			
Manganèse	mg/l				
Molybdène	mg/l	< 0.05			
Molybdène exprimé en MoO ₄	mg/l	< 0.1			
Aspect des MES					
Matières en suspension	mg/l				

Commentaires : Alcalinité en limite basse .teneur en tanins insuffisante. (objectif 10mg/l). faire un appoint SH 1005 jusqu'à obtention d'une couleur cognac. Teneur en fer stable.

COMPTEUR : 387M3

Visa laboratoire :
Nicolas CHIRACHE

Ces résultats sont communiqués sous réserve d'évolution de la composition de l'échantillon entre la date de prélèvement et la date d'analyse.
Les analyses par ICP-AES ont été réalisées après filtration à 0.45µm (sauf ECS, eaux DI et osmosées).

ANNEXE 7 - CONTRÔLE ÉLECTRIQUE



Bureau Veritas Exploitation SAS

DURY
Village OASIS - Dury
Bât. Les Pins
4 Allée de la Pépinière
80044 AMIENS Cedex 1 France
Téléphone : 03 22 33 77 00
Mail : tony.hirret@fr.bureauveritas.com

A l'attention de MR FRION HERVE

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de vérification électricité visite périodique

CHAUFFERIE BOIS



Intervention du 02/10/2017 (0.5 jour)

Coordonnées du site :

Nom du site : BOIS CHALEUR SAINT JEAN
Latitude : 2.0773
Longitude : 49.4186

Lieu d'intervention :

CHAUFFERIE BOIS
QUARTIER SAINT JEAN
49 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Numéro d'affaire : 2717860

Référence du rapport : 2717860/2.3.1.P

Rédigé le : 02/10/2017

Par : Tony HIRRET

Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Chaufferie

Date de la précédente vérification : 01/06/2016

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Sommaire

LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION.....	3
CHAUFFERIE BOIS QUARTIER ST-JEAN (49 Rue des métiers / Beauvais).....	3
INFORMATIONS GENERALES.....	4
RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS.....	4
PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION.....	4
INSTALLATIONS VERIFIEES.....	4
ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES.....	4
MODIFICATIONS APORTEES AUX INSTALLATIONS.....	4
VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS.....	5
INFORMATION DOCUMENTAIRE.....	5
TEXTES DE REFERENCE.....	5
MODALITE DE VERIFICATION.....	5
REGISTRE DE SECURITE.....	5
CONDITION DE MISE HORS TENSION.....	5
RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS.....	7
CONDITIONS DE MESURE.....	7
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES.....	7
APPAREILS DE MESURES UTILISES.....	7
PRISES DE TERRE.....	7
AVIS SUR ARTICLES.....	9
SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE HAUTE TENSION.....	15
SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION.....	16

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | BOIS CHALEUR SAINT JEAN

CHAUFFERIE BOIS QUARTIER ST-JEAN (49 Rue des métiers / Beauvais)

INSTALLATIONS HAUTE TENSION



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION

Bâtiment

↳ Poste HT

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	1	Vous assurer de la validité de la paire de gants HT ou prévoir le renouvellement.
		<i>Date de 1^{er} signalement :</i> 02/10/2017 <i>Code Obs. :</i> TH/021017/184239/0 <i>Art. Réf. :</i> CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.781



Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Bâtiment

↳ Chaufferie bois

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	2	Reposer le carter moteur manquant.
		<i>Date de 1^{er} signalement :</i> 02/10/2017 <i>Code Obs. :</i> TH/021017/184141/0 <i>Art. Réf. :</i> CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530



Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

INFORMATIONS GENERALES

RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS

Rapport de la précédente vérification périodique : Présenté
 Ref ou N° du rapport : 2717860/2.2.1.P
Rapport de la précédente vérification initiale : Présenté
 Ref ou N° du rapport : 2717860/1.1.1.R
Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans : Sans Objet

PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

M. Vermeersch, Responsable

INSTALLATIONS VERIFIEES

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

LISTE DES ELEMENTS DE L'INSTALLATION NON VERIFIES

Chaufferie bois quartier St-Jean>49 Rue des métiers > Beauvais

Bâtiment > Poste HT

ARMOIRE : *Armoire distribution*
 sur demande de l'exploitant

Bâtiment > Silo

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*
 Hors de portée (>3m)

Bâtiment > Salle à pompes (fioul)

RÉCEPTEURS : *Point lumineux*
 Hors de portée (>3m)

MODIFICATIONS APPORTEES AUX INSTALLATIONS

Aucune modification signalée

VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

INFORMATION DOCUMENTAIRE

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage*)		Sans objet
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Sans objet
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Sans objet
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Présenté
5 - Carnets de câbles		Sans objet
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Sans objet
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX		Sans objet
9- Liste des installations de sécurité et effectif max des différents locaux où bâtiments		Sans objet
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72		Sans objet
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

*Si un DRPE existe s'y reporter,

TEXTES DE REFERENCE

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

CHAUFFERIE BOIS QUARTIER ST-JEAN

Arrêtés :

- Eclairage de sécurité
- Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100
- NF C 13-100 (2001)

MODALITE DE VERIFICATION

Nous avons été accompagnés partiellement par
M. Vermeersch, Responsable
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. Vermeersch, Responsable

REGISTRE DE SECURITE

Visé à l'issue de la vérification

CONDITION DE MISE HORS TENSION

En Haute Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a pas permis d'effectuer la mise hors tension des installations en haute tension. De ce fait, nous n'avons pas pu vérifier l'état interne de l'appareillage des matériels HT et des dispositifs de verrouillage associés.

Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification qui pourra être effectué à l'occasion des interventions de maintenance.

En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a pas permis d'effectuer la mise hors tension des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels n'ont pas pu être testés.

Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS

CONDITIONS DE MESURE

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS

La vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

La vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Non communiqué	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	
Repère	NC	FF	EI	PT	A (Autre)

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

APPAREILS DE MESURES UTILISES

Mesure de la résistance de prises de terre : **Mesure de boucle LRDC 220 (MEGGER)**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Megger MIT 405**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Sans objet**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

PRISES DE TERRE

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
Chaufferie bois quartier St-Jean(49 Rue des métiers / Beauvais)						
<u>Bâtiment > Salle à pompes (fioul)</u>						
Terre des masses BT	FF	T	1	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

AVIS SUR ARTICLES

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

C : Conforme NC : Non Conforme SO : Sans Objet NV : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		C	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	SO	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exiguës	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright BUREAU VERITAS

page 9/16

rapport n° : 2717860/2.3.1.P

en date du 02/10/2017

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	admissible réduit dans les conducteurs				
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMBLEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	C	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 13-100 (01) Art. 523	C	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 13-100 (01) Art. 741	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fuite de diélectrique		NF C 13-100 (01) Art. 616	C	
RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie		NF C 13-100 (01) Art. 422	C	
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 13-100 (01) Art. 421-423	C	
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manœuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	SO	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 13-100 (01) Art. 531.2	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les courts-circuits		NF C 13-100 (01) Art. 433	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 13-100 (01) Art. 522	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
CDT R.4215-6	Protection des transformateurs (surcharge et défaut interne)		NF C 13-100 (01) Art. 432	C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	C	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 13-100 (01) Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 13-100 (01) Art. 541	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation en schéma IT		NF C 15-100 Art. 411.6	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée dans ensembles d'appareillage		NF C 15-100 Art. 558	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects		NF C 13-100 (01) Art. 413	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par relais homopolaire		NF C 13-100 (01) Art. 434	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 13-100 (01) Art. 442	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection complémentaire contre les contacts directs des cordons chauffants		NF C 15-100 Art. 559.5	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement dans local de service électrique		NF C 15-100 Art. 781	NC	1
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs. Verrouillages et asservissements électriques		NF C 13-100 (01) Art. 461	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 13-100 (01) Art. 412	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 13-100 (01) Art. 412	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 13-100 (01) Art. 615	SO	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 13-100 (01) Art. 526	C	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage		NF C 15-100	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	de sécurité		Art. 781.5.4		
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 13-100 (01) Art. 75	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 13-100 (01) Art. 762	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Matériel d'exploitation et de sécurité		NF C 13-100 (01) Art. 622	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacement de service électrique. Canalisations étrangères		NF C 13-100 (01) Art. 731	C	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 13-100 (01) Art. 77	C	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	C	
CDT R.4226-9	Locaux ou emplacements de service électrique. Identification des locaux contenant du SF6		NF C 13-100 (01) Art. 625	C	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Affichages et inscriptions		NF C 13-100 (01) Art. 624	C	
SECTIONNEMENT ET COUPE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 13-100 (01) Art. 531	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Général à coupure visible coté basse tension		NF C 13-100 (01) Art. 571	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement groupe électrogène		NF C 15-100 Art. 551	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-8	Coupe d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	C	
CDT R.4215-10	Identification des circuits - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 13-100 (01) Art. 524	C	
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	C	
CDT R.4215-10	Identification des appareillages		NF C 13-100 (01) Art. 624	C	
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	SO	
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 13-100 (01) Art. 51	C	
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 13-100 (01) Art. 52	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	NC	2
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des luminaires		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	C	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 13-100 (01) Art. 51	C	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravanes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 13-100 (01) Art. 32	C	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 13-100 (01) Art. 311	C	
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE HAUTE TENSION

Chaufferie bois quartier St-Jean

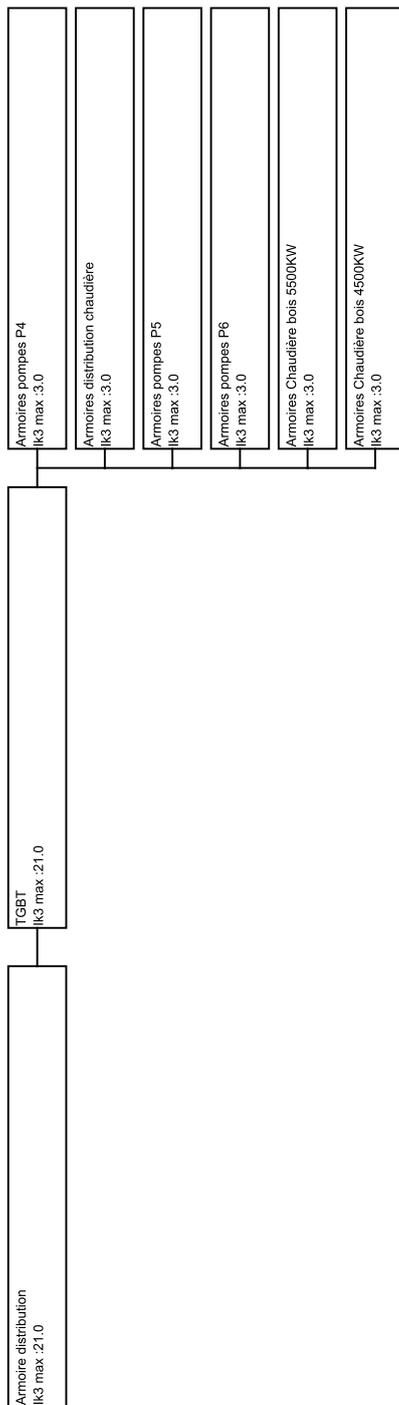
Briqueterie

Olarie

Cellule protection transformateur

SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Chaufferie bois quartier St-Jean



ANNEXE 8 - VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS

	RAPPORT DE VERIFICATION EXTINCTEURS	SICLI ROUEN
		RUE MICHEL POULMARCH 76800 SAINT ETIENNE DU ROUMRAY TEL : 02.32.83.45.50 FAX : 02.32.83.45.60

Afin de respecter la réglementation applicable, et aussi garantir la pérennité de vos installations de sécurité, sauf avis contraire de votre part reçu 90 jours avant, Sicli interviendra chaque année à la même période pour réaliser la visite de vérification de vos matériels. A l'issue, un bon de visite ("BV") sera établi par Sicli et visé par votre responsable pour attester de l'exécution de la Prestation conformément aux Conditions Générales de Vente Sicli. Une facture correspondant à la prestation effectuée selon le tarif en vigueur au jour de la visite vous sera alors adressée.

RAPPEL RENSEIGNEMENTS			
DOSSIER : 02-6872313	CLIENT	N4	Non
DOSSIER SUIVI PAR : LANGERAERT OLIVIER			

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES		
OBSERVATIONS :		
ADRESSE DE VERIFICATION: BCSJ (CHEZ CRAM) CHAUFFERIE BOIS ST JEAN RUE DES METIERS 60155 BEAUVAIS ETABLISSEMENT : 46270660001	NOM CLIENT : MR VERMEERSCH Certifie l'exactitude des renseignements donnés. DATE DE VERIFICATION : 02/12/2016	SIGNATURE: 

RENSEIGNEMENTS SUR LES ELEMENTS CONSTITUANTS															
N°	EMPLACEMENT	CONSTRUCTEUR	TYPE	GAMME	CAPACITE	DATE		TRAVAIL EFFECTUE						INFORMATION EXTINCTEUR	
						MISE EN SERVICE	VERIFICATION	RECHARGE (1)	REPERE	ECH-STD	POSE	PIECES DETACHEES	MAINTENANCE QUINQUENNALE		REVISION DECENNALE
1101081596	1ER ETAGE/BUREAUX	SICLI	CO2	CO2	5	09/2010	02/12/2016					X			1
1101081597	STOCKAGE BOIS	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016	RP				X			38
1101081598	STOCKAGE BOIS	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081599	RDC/BUREAUX	SICLI	EAU	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081600	CHAUFFERIE BOIS	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081601	CHAUFFERIE BOIS	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081602	CHAUFFERIE BOIS	SICLI	CO2	CO2	5	09/2010	02/12/2016					X			1
1101081603	CHAUFFERIE BOIS	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081604	CHAUFFERIE BOIS	SICLI	CO2	CO2	5	09/2010	02/12/2016					X			1
1101081605	CHAUFFERIE FOUL	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081606	CHAUFFERIE FOUL	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081607	CHAUFFERIE FOUL	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101081608	CHAUFFERIE FOUL	SICLI	POUDRE	SLICE	9	10/2010	02/12/2016					X			1
1101082660	CHAUFFERIE C	ANDRIEU	POUDRE	ECO	6	10/1999	02/12/2016					X			24
1101082661	CHAUFFERIE C	ANDRIEU	POUDRE	ECO	6	10/1999	02/12/2016					X			24
1101082662	CHAUFFERIE C	ANDRIEU	POUDRE	ECO	6	10/1999	02/12/2016					X			24

- 1 250 Appareil non traité
- 1 Extincteur en bon état
- 24 Révision décennale non effectuée (remplacement proposé)
- 38 Recharge extincteur suite vandalisme

¹ RM = Recharge Maintenance, RP = Recharge Percutée, ES = Echange standard
 Tout extincteur de plus de 20 ans sauf CO2 n'est plus pris en compte par la règle APSAD R4.

apsad
 Service de vérification et de maintenance d'installation de RIA-RA (Référentiel J5-F5)
 Service de maintenance SDN (Référentiel P17)
 Service d'installation de SDN (Référentiel I17)
 Délivré par CNPP - www.cnpp.com

apsad **NF**
 Service d'installation et de maintenance d'extincteurs mobiles (réglementé M - NF 285)
 Certifié n° 24524 04-285
 Marques déléguées par le CNPP - www.cnpp.com et AFNOR Certification - www.marque-nf.com

CHUBB France
 SIEGE SOCIAL: PARC ST CHRISTOPHE - POLE MAGELLAN 1
 10, Avenue rue l'Entreprise 95302 CERGY PONTOISE
 Tél: 01 30 17 37 37 - Fax: 01 30 17 37 38
 SCS AU CARTAL CE 32 302 720 4 TVA FR 46 702 000 522
 702 000 522 RCS PONTOISE - APE 4321A



ANNEXE 9 - VISITE RÉGLEMENTAIRE DES MOYENS D'ACCÈS ET DE LEVAGE



RAPPORT DE VERIFICATION	<input type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
N° 1298595	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:	
<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0610790132	Marque: LITTLE MULTE Modèle: HU PROFI 25TA N° de série: 5912018295 Horamètre: N/A Année: 2010 N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/060

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédents(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	2500Kg	2500Kg
Limiteur de moment	N/A	N/A
Epreuve statique	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUVAIS 60	
Date de la vérification: 07/12/2016	Validité de la vérification: 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : PREGNIARD Jonathan	Tampon :
Signature : 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" ➤ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" ➤ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" ➤ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" ➤ **Sans Objet** - "B" ➤ **Bon Etat** - "D" ➤ **Défaut** - "N/A" ➤ **Non applicable**

Chassis		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulations	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	VF	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	VF	X				
Bâti de flèche - chevalot	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V	X				
Structure de protection (ancrage)	V	X				
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				
Train porteur et Transmission		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V	X				
Jantes	V	X				
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF		X			
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	V	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccords hydrauliques & pneumatiques	V		X			
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

Equipements - Panier		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF		X			
Liaisons, raccords	V		X			
Outils	VF		X			
Fourches à palette - - - -	VF		X			
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V		X			
Tourelle		SO	B	D	Observation	N°
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				
Groupe de propulsion thermique		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X				
Isolations phoniques	V	X				
Protections parties tournantes	V	X				
Niveau huile moteur	V	X				
Niveau liquide de refroidissement	V	X				
Filtration air	V	X				
Pot d'échappement	VF	X				
Etat du réservoir de carburant	V	X				
Fixation du réservoir de carburant	V	X				
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Installation électrique	V	X				
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X				
Niveau d'huile hydraulique	V		X			
Groupe de propulsion électrique		SO	B	D	Observation	N°
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				
Poste de conduite		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X				
Cabine	V	X				
Rétroviseurs	V	X				
Essuie glace - lave glace	VF	X				
Siège & fixations	VF	X				
Ceinture de sécurité	VF	X				
Identification commandes	V	X				
Tableau de bord	V	X				
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF	X				
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF	X				
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	V	X				
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF	X				

Organes de commande		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF		X			
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes manipulation (distributeur)	VF		X			
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Elements de protection		SO	B	D	Observation	N°
Fixations	V	X				
Protection R.O.P./S/F.O.P.S/T.O.P.S	V	X				
Autres dispositifs	VF		X			
Electricité		SO	B	D	Observation	N°
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				
Plaques indicatrices et Marquages		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V	X				
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogrammes de sécurité	V	X				
Dispositifs de sécurité		SO	B	D	Observation	N°
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Dispositif de maintien de la charge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité des dispositifs mis en place	E		X			
Dispositif indicateur de surcharge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité du dispositif	F	X				

RAPPORT DE VERIFICATION	<input type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
N° 1300269	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:	
<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0610790132	Marque: BOBCAT Modèle: T3571 N° de série: A8HF13052 Horamètre: 1637 H Année: 2010 N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/259

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédents(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1750Kg - P 3.49m	1750Kg - P 3.49m
Limiteur de moment	1750Kg - P 3.83m	1750Kg - P 3.83m
Epreuve statique	N/A	N/A
Conditions de réalisation	A 10°	

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
* Avertisseur de recul: A rebrancher	
Lieu : BEAUVAIS 60	
Date de la vérification: 07/12/2016	Validité de la vérification: 6 mois <input checked="" type="checkbox"/> - 12 mois <input type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Tampon : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>
Signature : 	

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" ➡ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" ➡ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" ➡ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" ➡ **Sans Objet** - "B" ➡ **Bon Etat** - "D" ➡ **Défaut** - "N/A" ➡ **Non applicable**

Chassis		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulations	VF		X			
Vérins direction	VF		X			
Vérins de blocage	VF	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	VF	X				
Bâti de flèche - chevalet	VF		X			
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V		X			
Garde-corps	V		X			
Points d'arrimage (manutention)	V		X			
Structure de protection (ancrage)	V		X			
Fixation contrepoids	V		X			
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				
Train porteur et Transmission		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V		X			
Jantes	V		X			
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF	X				
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	V	X				
Réducteurs	VF		X			
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF		X			
Freins, dispositifs d'arrêts	VF		X			
Cardans	VF		X			
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF		X			
Niveaux d'huile	V		X			
Liaisons et raccordements hydrauliques & pneumatiques	V		X			
Moteurs de translation	VF		X			
Joint tournant	V	X				

Equipements - Panier		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF		X			
Liaisons, raccords	V		X			
Outils						
Fourches à palette - - - Godet 2300 mm - -	VF		X			
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V		X			
Tourelle		SO	B	D	Observation	N°
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				
Groupe de propulsion thermique		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V		X			
Isolations phoniques	V		X			
Protections parties tournantes	V		X			
Niveau huile moteur	V		X			
Niveau liquide de refroidissement	V		X			
Filtration air	V		X			
Pot d'échappement	VF		X			
Etat du réservoir de carburant	V		X			
Fixation du réservoir de carburant	V		X			
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Installation électrique	V		X			
Dispositif de sécurité au démarrage	VF		X			
Niveau d'huile hydraulique	V		X			
Groupe de propulsion électrique		SO	B	D	Observation	N°
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				
Poste de conduite		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V		X			
Cabine	V		X			
Rétroviseurs	V		X			
Essuie glace - lave glace	VF		X			
Siège & fixations	VF		X			
Ceinture de sécurité	VF		X			
Identification commandes	V		X			
Tableau de bord	V		X			
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF		X			
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF		X			
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	V		X			
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF		X			

Organes de commande		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF		X			
Dispositif d'arrêt moteur	VF		X			
Fonctionnement des commandes de translation	VF		X			
Identification des commandes de translation	V		X			
Etat des pédales	V		X			
Fonctionnement des commandes manipulation (distributeur)	VF		X			
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V		X			
Elements de protection		SO	B	D	Observation	N°
Fixations	V		X			
Protection R.O.P./S/F.O.P.S/T.O.P.S	V		X			
Autres dispositifs	VF	X				
Electricité		SO	B	D	Observation	N°
Batteries	V		X			
Coupe batterie	VF		X			
Plaques indicatrices et Marquages		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V		X			
Plaque de niveau sonore	V		X			
Pictogrammes de sécurité	V		X			
Dispositifs de sécurité		SO	B	D	Observation	N°
Clapet de sécurité	V		X			
Indicateur de surcharge	V		X			
Dispositif de maintien de la charge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité des dispositifs mis en place	E		X			
Dispositif indicateur de surcharge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité du dispositif	F		X			

RAPPORT DE VERIFICATION	<input type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
N° 1299850	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:	
<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0610790132	Marque: TURBO Modèle: 1T N° de série: 17119443 Horamètre: N/A Année: 2008 N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/260

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédents(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000Kg	1000Kg
Limiteur de moment	N/A	N/A
Epreuve statique	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil <input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil : 1. Equipements - Panier : Protections : LINGUET DE SECURITE CROCHET DE MANUTENTION MANQUANT	
Lieu : BEAUVAIS 60	
Date de la vérification: 07/12/2016	Validité de la vérification: 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Tampon :
Signature : 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" ➤ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" ➤ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" ➤ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" ➤ **Sans Objet** - "B" ➤ **Bon Etat** - "D" ➤ **Défaut** - "N/A" ➤ **Non applicable**

Chassis		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulations	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	VF	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	VF	X				
Bâti de flèche - chevalot	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V		X			
Structure de protection (ancrage)	V	X				
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				
Train porteur et Transmission		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V	X				
Jantes	V	X				
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF	X				
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	V	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccords hydrauliques & pneumatiques	V	X				
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

Equipements - Panier		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF	X				
Liaisons, raccordements	V		X			
Outils Chaînes 6X18 mm - - - Crochet de manutention - -	VF		X			
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V			X	LINGUET DE SECURITE CROCHET DE MANUTENTION MANQUANT	1
Tourelle		SO	B	D	Observation	N°
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				
Groupe de propulsion thermique		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X				
Isolations phoniques	V	X				
Protections parties tournantes	V	X				
Niveau huile moteur	V	X				
Niveau liquide de refroidissement	V	X				
Filtration air	V	X				
Pot d'échappement	VF	X				
Etat du réservoir de carburant	V	X				
Fixation du réservoir de carburant	V	X				
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Installation électrique	V	X				
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X				
Niveau d'huile hydraulique	V	X				
Groupe de propulsion électrique		SO	B	D	Observation	N°
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				
Poste de conduite		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X				
Cabine	V	X				
Rétroviseurs	V	X				
Essuie glace - lave glace	VF	X				
Siège & fixations	VF	X				
Ceinture de sécurité	VF	X				
Identification commandes	V	X				
Tableau de bord	V	X				
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF	X				
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF	X				
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	V	X				
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF	X				

Organes de commande		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF		X			
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes manipulation (distributeur)	VF		X			
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Elements de protection		SO	B	D	Observation	N°
Fixations	V	X				
Protection R.O.P./S/F.O.P.S/T.O.P.S	V	X				
Autres dispositifs	VF		X			
Electricité		SO	B	D	Observation	N°
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				
Plaques indicatrices et Marquages		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V	X				
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogrammes de sécurité	V	X				
Dispositifs de sécurité		SO	B	D	Observation	N°
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Dispositif de maintien de la charge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité des dispositifs mis en place	E		X			
Dispositif indicateur de surcharge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité du dispositif	F	X				

Photo(s) du ou des défaut(s) constaté(s)

Protections



RAPPORT DE VERIFICATION	<input type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
N° 1301107	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:	
<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0610790132	Marque: VERLINDE Modèle: VHR3 N° de série: CMA77288-0300 Horamètre: N/A Année: 2007 N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/261

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédents(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000Kg	1000Kg
Limiteur de moment	N/A	N/A
Epreuve statique	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUVAIS 60	
Date de la vérification: 07/12/2016	Validité de la vérification: 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Tampon :
Signature : 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" ➤ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" ➤ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" ➤ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" ➤ **Sans Objet** - "B" ➤ **Bon Etat** - "D" ➤ **Défaut** - "N/A" ➤ **Non applicable**

Chassis		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulations	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	VF	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	VF	X				
Bâti de flèche - chevalot	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V		X			
Structure de protection (ancrage)	V	X				
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				
Train porteur et Transmission		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V	X				
Jantes	V	X				
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF	X				
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	V	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccords hydrauliques & pneumatiques	V	X				
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

<i>Equipements - Panier</i>	SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X		
Articulations, axes, bagues	VF		X		
Boulonnerie	V		X		
Vérins d'équipement	VF	X			
Liaisons, raccordements	V		X		
Outils	VF		X		
Chaînes 6X18 mm - - - Crochet de manutention - -	VF		X		
Fixation de l'outil	VF		X		
Protections	V		X		
<i>Tourelle</i>	SO	B	D	Observation	N°
Couronne d'orientation	V	X			
Système d'orientation	VF	X			
Immobilisation tourelle	VF	X			
<i>Groupe de propulsion thermique</i>	SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X			
Isolations phoniques	V	X			
Protections parties tournantes	V	X			
Niveau huile moteur	V	X			
Niveau liquide de refroidissement	V	X			
Filtration air	V	X			
Pot d'échappement	VF	X			
Etat du réservoir de carburant	V	X			
Fixation du réservoir de carburant	V	X			
Etat de la bouteille de gaz	V	X			
Fixation de la bouteille de gaz	V	X			
Canalisations de gaz	V	X			
Raccords gaz	V	X			
Vannes d'alimentation gaz	V	X			
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X			
Installation électrique	V	X			
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X			
Niveau d'huile hydraulique	V	X			
<i>Groupe de propulsion électrique</i>	SO	B	D	Observation	N°
Faisceau électrique	V	X			
Câblage de la batterie	V	X			
Fixation de la batterie	V	X			
Etat de la batterie	V	X			
Câble de charge	V	X			
Plaque d'identification de la batterie	V	X			
<i>Poste de conduite</i>	SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X			
Cabine	V	X			
Rétroviseurs	V	X			
Essuie glace - lave glace	VF	X			
Siège & fixations	VF	X			
Ceinture de sécurité	VF	X			
Identification commandes	V	X			
Tableau de bord	V	X			
Compteur de vitesse	V	X			
Eclairage routier & de travail	VF	X			
Eclairage compartiment moteur	VF	X			
Avertisseur	VF	X			
Direction ou commande de secours	VF	X			
Ventilation chauffage	V	X			
Climatisation	VF	X			
Gyrophare	VF	X			

Organes de commande		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF		X			
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes manipulation (distributeur)	VF		X			
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Elements de protection		SO	B	D	Observation	N°
Fixations	V	X				
Protection R.O.P./S/F.O.P.S/T.O.P.S	V	X				
Autres dispositifs	VF		X			
Electricité		SO	B	D	Observation	N°
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				
Plaques indicatrices et Marquages		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V	X				
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogrammes de sécurité	V	X				
Dispositifs de sécurité		SO	B	D	Observation	N°
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Dispositif de maintien de la charge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité des dispositifs mis en place	E		X			
Dispositif indicateur de surcharge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité du dispositif	F	X				

RAPPORT PROVISoire DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandation R.457 de la CNAMTS	
<input checked="" type="checkbox"/> Code du travail	

Entreprise	Identification du matériel
Nom : CRAM	Marque : TUBESCA
Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS	Modèle : XTENSO
Tel : E-mail :	N° de série : IDF/SEC/041
	Année : 2012
	N° immatriculation :
	N° parc : IDF/SEC/041

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage du matériel Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Matériel Identifié Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation ce matériel. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de ce matériel :	
Lieu : Beauvais 60	
Date de la vérification : 07/12/2016	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ➔ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ➔ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« SO » ➔ **Sans Objet** - « B » ➔ **Bon Etat** - « D » ➔ **Défaut**

<i>Structure</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Oxydation importante avec diminution d'épaisseur	V		X			
Amorce de rupture d'une soudure	V		X			
Détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.	VF		X			
Déformation engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure	V		X			
Déformation des cadres	V		X			
Trappes manquantes ou défectueuses	VF	X				
Crochets de plateaux déformés	VF	X				
Détérioration d'un élément (présence de fissure ou de trou autres que ceux prévus par le constructeur)	V		X			
Déformation des poteaux et plateaux	V		X			
<i>Eléments de calage et de stabilisation (roues comprises)</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Etat (déformation permanente, corrosion, jeux)	VF		X			
<i>Affichage sur l'échafaudage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Affichage des charges admissibles	V		X			
<i>Organisationnel</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Absence de charge dépassant les limites admissibles	V	X				
Présence de la notice du fabricant sur le chantier	V	X				
<i>Montage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
L'ensemble des éléments assemblés provient bien du même modèle d'échafaudage (Il est interdit de mélanger des éléments de marque ou de modèle différent)	V	X				
Les éléments sont bien assemblés selon les préconisations de la notice d'instruction (verrouillage des goupilles)	VF	X				
Les accès sont bien sécurisés	V	X				
La protection collective : Tous les planchers de circulation ou de travail sont équipés de protection collective continue : Lisse entre 1m et 1,10m par rapport au plancher Sous-lisse à mi-hauteur Plinthes de 10 à 15 cm	V	X				
Verticalité des montants	V	X				
Mise en place correcte des éléments assurant la stabilisation	V	X				

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandation R.457 de la CNAMTS	
<input checked="" type="checkbox"/> Code du travail	

Entreprise	Identification du matériel
Nom : CRAM	Marque : CENTAURE
Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS	Modèle : Escabeau 4 marches
Tel : E-mail :	N° de série : 049160
	Année : 2010
	N° immatriculation :
	N° parc : IDF/SEC/048

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage du matériel Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Matériel Identifié Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation ce matériel. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de ce matériel :	
Lieu : Beauvais 60	
Date de la vérification : 07/12/2016	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ⇒ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ⇒ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carter ou capots. Par carter et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« SO » ⇒ **Sans Objet** - « B » ⇒ **Bon Etat** - « D » ⇒ **Défaut**

<i>Structure</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Oxydation importante avec diminution d'épaisseur	V		X			
Amorce de rupture d'une soudure	V		X			
Détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.	VF		X			
Déformation engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure	V		X			
Déformation des cadres	V		X			
Trappes manquantes ou défectueuses	VF	X				
Crochets de plateaux déformés	VF	X				
Détérioration d'un élément (présence de fissure ou de trou autres que ceux prévus par le constructeur)	V		X			
Déformation des poteaux et plateaux	V		X			
<i>Eléments de calage et de stabilisation (roues comprises)</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Etat (déformation permanente, corrosion, jeux)	VF		X			
<i>Affichage sur l'échafaudage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Affichage des charges admissibles	V		X			
<i>Organisationnel</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Absence de charge dépassant les limites admissibles	V	X				
Présence de la notice du fabricant sur le chantier	V	X				
<i>Montage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
L'ensemble des éléments assemblés provient bien du même modèle d'échafaudage (Il est interdit de mélanger des éléments de marque ou de modèle différent)	V	X				
Les éléments sont bien assemblés selon les préconisations de la notice d'instruction (verrouillage des goupilles)	VF	X				
Les accès sont bien sécurisés	V	X				
La protection collective : Tous les planchers de circulation ou de travail sont équipés de protection collective continue : Lisse entre 1m et 1,10m par rapport au plancher Sous-lisse à mi-hauteur Plinthes de 10 à 15 cm	V	X				
Verticalité des montants	V	X				
Mise en place correcte des éléments assurant la stabilisation	V	X				

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES des EPI ANTICHUTE	SOCIÉTÉ: CRAM BEAUVAIS
	SERVICE: VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES
	DATE: 07/10/2016
	LIEU: BEAUVAIS
	NOM du VÉRIFICATEUR : PREGNIARD Jonathan

ÉQUIPEMENT UTILISÉ PAR	IDF/SEC/158
-------------------------------	--------------------

HARNAIS N°1309046		MARQUE et TYPE TRACTEL HT10 M	
DATE FABRICATION : 2013		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 10 ans	
	oui	non	
COUTURES PRINCIPALE	X		
CUISSARD	X		
BRETELLES	X		
CEINTURE	X		
ACCROCHAGES	X		
BOUCLERIE PRINCIPALE	X		
RÉGLAGES	X		
ÉTAT GENERAL	X		RAS

LONGE ANTICHUTE		DATE FABRICATION	
N°		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités			
corps			
absorbeur			
ÉTAT GENERAL			

LONGE DE TRAVAIL		DATE FABRICATION 2013	
TRACTEL LC12		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 10 ans	
extrémités	X		
corps	X		
réglage		X	
ÉTAT GENERAL	X		RAS

LONGE ANTICHUTE		DATE FABRICATION	
N°		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités			
corps			
absorbeur			
ÉTAT GENERAL			

CONNECTEURS		TRACTEL M10	
			2 MOUSQUETONS 23KN
ÉTAT GENERAL	X		RAS

STOP CHUTE AUTO			
ÉTAT GENERAL			

CASQUE		DATE FABRICATION	
		REPLACEMENT: date d'achat + 3 ans	

REMARQUES GENERALES			
RAS			

LMF GESTION SERVICES +
Rd 190 - Route de Meulan
78440 GUITRANCOURT
Tel: 01.34.78.44.00
Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandation R.457 de la CNAMTS	
<input checked="" type="checkbox"/> Code du travail	

Entreprise	Identification du matériel
Nom : CRAM	Marque : TUBESCA
Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS	Modèle : Escabeau 4 marches
Tel :	N° de série : 2374/104
E-mail :	Année :
	N° immatriculation :
	N° parc : IDF/SEC/208

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage du matériel Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Matériel Identifié Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation ce matériel. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de ce matériel :	
Lieu : Beauvais 60	
Date de la vérification : 07/12/2016	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ➔ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ➔ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« SO » ➔ **Sans Objet** - « B » ➔ **Bon Etat** - « D » ➔ **Défaut**

<i>Structure</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Oxydation importante avec diminution d'épaisseur	V		X			
Amorce de rupture d'une soudure	V		X			
Détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.	VF		X			
Déformation engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure	V		X			
Déformation des cadres	V		X			
Trappes manquantes ou défectueuses	VF	X				
Crochets de plateaux déformés	VF	X				
Détérioration d'un élément (présence de fissure ou de trou autres que ceux prévus par le constructeur)	V		X			
Déformation des poteaux et plateaux	V		X			
<i>Eléments de calage et de stabilisation (roues comprises)</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Etat (déformation permanente, corrosion, jeux)	VF		X			
<i>Affichage sur l'échafaudage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Affichage des charges admissibles	V		X			
<i>Organisationnel</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Absence de charge dépassant les limites admissibles	V	X				
Présence de la notice du fabricant sur le chantier	V	X				
<i>Montage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
L'ensemble des éléments assemblés provient bien du même modèle d'échafaudage (Il est interdit de mélanger des éléments de marque ou de modèle différent)	V	X				
Les éléments sont bien assemblés selon les préconisations de la notice d'instruction (verrouillage des goupilles)	VF	X				
Les accès sont bien sécurisés	V	X				
La protection collective : Tous les planchers de circulation ou de travail sont équipés de protection collective continue : Lisse entre 1m et 1,10m par rapport au plancher Sous-lisse à mi-hauteur Plinthes de 10 à 15 cm	V	X				
Verticalité des montants	V	X				
Mise en place correcte des éléments assurant la stabilisation	V	X				

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT PROVISoire DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandation R.457 de la CNAMTS	
<input checked="" type="checkbox"/> Code du travail	

Entreprise	Identification du matériel
Nom : CRAM	Marque : CENTAURE
Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS	Modèle : Escabeau 8 marches
Tel :	N° de série : 020/20
E-mail :	Année : 2010
	N° immatriculation :
	N° parc : IDF/SEC/263

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage du matériel Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Matériel Identifié Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation ce matériel. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de ce matériel :	
Lieu : Beauvais 60	
Date de la vérification : 07/12/2016	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ➔ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ➔ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« SO » ➔ **Sans Objet** - « B » ➔ **Bon Etat** - « D » ➔ **Défaut**

<i>Structure</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Oxydation importante avec diminution d'épaisseur	V		X			
Amorce de rupture d'une soudure	V		X			
Détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.	VF		X			
Déformation engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure	V		X			
Déformation des cadres	V		X			
Trappes manquantes ou défectueuses	VF	X				
Crochets de plateaux déformés	VF	X				
Détérioration d'un élément (présence de fissure ou de trou autres que ceux prévus par le constructeur)	V		X			
Déformation des poteaux et plateaux	V		X			
<i>Eléments de calage et de stabilisation (roues comprises)</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Etat (déformation permanente, corrosion, jeux)	VF		X			
<i>Affichage sur l'échafaudage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Affichage des charges admissibles	V		X			
<i>Organisationnel</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Absence de charge dépassant les limites admissibles	V	X				
Présence de la notice du fabricant sur le chantier	V	X				
<i>Montage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
L'ensemble des éléments assemblés provient bien du même modèle d'échafaudage (Il est interdit de mélanger des éléments de marque ou de modèle différent)	V	X				
Les éléments sont bien assemblés selon les préconisations de la notice d'instruction (verrouillage des goupilles)	VF	X				
Les accès sont bien sécurisés	V	X				
La protection collective : Tous les planchers de circulation ou de travail sont équipés de protection collective continue : Lisse entre 1m et 1,10m par rapport au plancher Sous-lisse à mi-hauteur Plinthes de 10 à 15 cm	V	X				
Verticalité des montants	V	X				
Mise en place correcte des éléments assurant la stabilisation	V	X				

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires : <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation R.457 de la CNAMTS <input checked="" type="checkbox"/> Code du travail	

Entreprise	Identification du matériel
Nom : CRAM Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel : E-mail :	Marque : TUBESCA Modèle : Z500 N° de série : 272/252 Année : N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/264

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage du matériel Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Matériel Identifié Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation ce matériel. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de ce matériel :	
Lieu : Beauvais 60	
Date de la vérification : 07/12/2016	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ⇒ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ⇒ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carter ou capots. Par carter et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« SO » ⇒ **Sans Objet** - « B » ⇒ **Bon Etat** - « D » ⇒ **Défaut**

<i>Structure</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Oxydation importante avec diminution d'épaisseur	V		X			
Amorce de rupture d'une soudure	V		X			
Détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.	VF		X			
Déformation engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure	V		X			
Déformation des cadres	V		X			
Trappes manquantes ou défectueuses	VF	X				
Crochets de plateaux déformés	VF	X				
Détérioration d'un élément (présence de fissure ou de trou autres que ceux prévus par le constructeur)	V		X			
Déformation des poteaux et plateaux	V		X			
<i>Eléments de calage et de stabilisation (roues comprises)</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Etat (déformation permanente, corrosion, jeux)	VF		X			
<i>Affichage sur l'échafaudage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Affichage des charges admissibles	V		X			
<i>Organisationnel</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
Absence de charge dépassant les limites admissibles	V	X				
Présence de la notice du fabricant sur le chantier	V	X				
<i>Montage</i>		<i>SO</i>	<i>B</i>	<i>D</i>	<i>Observation</i>	<i>N°</i>
L'ensemble des éléments assemblés provient bien du même modèle d'échafaudage (Il est interdit de mélanger des éléments de marque ou de modèle différent)	V	X				
Les éléments sont bien assemblés selon les préconisations de la notice d'instruction (verrouillage des goupilles)	VF	X				
Les accès sont bien sécurisés	V	X				
La protection collective : Tous les planchers de circulation ou de travail sont équipés de protection collective continue : Lisse entre 1m et 1,10m par rapport au plancher Sous-lisse à mi-hauteur Plinthes de 10 à 15 cm	V	X				
Verticalité des montants	V	X				
Mise en place correcte des éléments assurant la stabilisation	V	X				

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843



VÉRIFICATIONS
PÉRIODIQUES
des EPI ANTICHUTE

SOCIÉTÉ: CRAM BEAUVAIS
SERVICE: VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES
DATE: 07/10/2016
LIEU: BEAUVAIS
NOM du VÉRIFICATEUR : PREGNIARD Jonathan

ÉQUIPEMENT UTILISÉ PAR **IDF/SEC/266**

HARNAIS N°10/40939		MARQUE et TYPE SASSI REF 450	
DATE FABRICATION : 2010		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
	oui	non	
COUTURES PRINCIPALES	X		
CUISSARD	X		
BRETELLES	X		
CEINTURE	X		
ACCROCHAGES	X		
BOUCLERIE PRINCIPALE	X		
RÉGLAGES	X		
ÉTAT GENERAL	X		DATE DE PEREMPTION DEPASSEE

LONGE ANTICHUTE		DATE FABRICATION	
N°		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités			
corps			
absorbeur			
ÉTAT GENERAL			

LONGE DE TRAVAIL		DATE FABRICATION 2010	
N°15015		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités	X		
corps	X		
réglage	X		
ÉTAT GENERAL	X		DATE DE PEREMPTION DEPASSEE

LONGE ANTICHUTE		DATE FABRICATION	
N°		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités			
corps			
absorbeur			
ÉTAT GENERAL			

CONNECTEURS		SASSI REF 40	
		3 MOUSQUETONS 23KN	
ÉTAT GENERAL	X		RAS

STOP CHUTE AUTO		ROPCHUCK REF 365	
ÉTAT GENERAL	X		RAS

CASQUE		DATE FABRICATION	
		REPLACEMENT: date d'achat + 3 ans	

REMARQUES GENERALES

DATES DE PEREMPTION DEPASSEE MISE AU REBUS CONSEILLEE

LMF GESTION SERVICES +
Rd 190 - Route de Meulan
78440 GUITRANCOURT
Tel: 01.34.78.44.00
Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843



VÉRIFICATIONS
PÉRIODIQUES
des EPI ANTICHUTE

SOCIÉTÉ: CRAM BEAUVAIS
SERVICE: VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES
DATE: 07/10/2016
LIEU: BEAUVAIS
NOM du VÉRIFICATEUR : PREGNIARD Jonathan

ÉQUIPEMENT UTILISÉ PAR **IDF/SEC/267**

HARNAIS N°08/10678		MARQUE et TYPE SASSI REF 410	
DATE FABRICATION : 2008		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
	oui	non	
COUTURES PRINCIPALES	X		
CUISSARD	X		
BRETELLES	X		
CEINTURE	X		
ACCROCHAGES	X		
BOUCLERIE PRINCIPALE	X		
RÉGLAGES	X		
ÉTAT GENERAL	X		DATE DE PEREMPTION DEPASSEE

LONGE ANTICHUTE		DATE FABRICATION	
N°		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités			
corps			
absorbeur			
ÉTAT GENERAL			

LONGE DE TRAVAIL		DATE FABRICATION 2010	
N°12200		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités	X		
corps	X		
réglage	X		
ÉTAT GENERAL	X		DATE DE PEREMPTION DEPASSEE

LONGE ANTICHUTE		DATE FABRICATION	
N°		REPLACEMENT THÉORIQUE: Date de mise en service + 5 ans	
extrémités			
corps			
absorbeur			
ÉTAT GENERAL			

CONNECTEURS		SASSI REF 40	
		2 MOUSQUETONS 23KN	
ÉTAT GENERAL	X		

STOP CHUTE AUTO			
ÉTAT GENERAL			

CASQUE		DATE FABRICATION	
		REPLACEMENT: date d'achat + 3 ans	

REMARQUES GENERALES

DATES DE PEREMPTION DEPASSEE MISE AU REBUS CONSEILLEE

LMF GESTION SERVICES +
Rd 190 - Route de Meulan
78440 GUITRANCOURT
Tel: 01.34.78.44.00
Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES ET SEMI-AUTOMATIQUES

Vérifications effectuées conformément aux prescriptions réglementaires suivantes:

Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques

NOR: TEF19301288A - Version consolidée au 01 janvier 1996

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministre de l'agriculture et de la pêche et le ministre du logement

Vu les articles R. 232-1-2 et R. 235-3-9 du code du travail

Vu le décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation, modifié par le décret n° 90-653 du 18 juillet 1990 et par le décret n° 91-283 du 19 mars 1991

Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels

Contrôle des portes et portails manuels ou motorisés Code du Travail art. R.4424-12

Vérification des portes et portails automatiques ou semi-automatiques :

Code du Travail art. R.4424-13, arrêté du 21/12/1993 art.

ENTREPRISE UTILISATRICE

Nom : CRAM

Adresse : 6 Rue des Métiers
60000 BEAUVAIS

Tel :

CARACTERISTIQUES

MARQUE	TYPE	N° DE SERIE	ANNEE
NORSUD FIMA	RLMA Moteur extérieur	225448A1- Porte 1	2009
DIMENSIONS	EMPLACEMENT	UTILISATION	ACCESSIBILITE
Hauteur : 5.60m Largeur : 9m Passage libre: 5.60 x 9m	Entrepôt bois	Passage piétons et véhicules	Nombre limité d'utilisateurs formés Type 1 A

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE

Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil.
 Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :

Lieu : Beauvais 60

Date de la vérification : 07/12/2016

Nom du vérificateur :
FRETE Willy

Signature :



Validité : 12 mois

Tampon :



Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ⇒ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ⇒ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« E » ⇒ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

« SO » ⇒ **Sans Objet** - « B » ⇒ **Bon Etat** - « D » ⇒ **Défaut**

STRUCTURE	SO	B	D	Observations	N°
Cadres et guidage		X			
Panneau(x)		X			

MECANISME	SO	B	D	Observations	N°
Mécanisme d'entraînement		X			
Equilibrage		X			
Dispositifs d'arrêt		X			

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843



DISPOSITIFS DE SECURITE	SO	B	D	Observations	N°
Limiteurs de course		X			
Protections pendant le mouvement		X			
Protection de l'ADMAP (Aire Dangereuse pendant le Mouvement Accessible au Public)	X				
Protection dans la zone de fin de fermeture		X			
Protection dans la zone de fin d'ouverture	X				
Protection dans la zone de cisaillement	X				
Protection dans la zone de coincement	X				

DISPOSITIFS DE SECURITE	SO	B	D	Observations	N°
Sécurité positive		X			
Profilé élastique		X			
Organes de commande		X		Semi automatique par action maintenue	

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 – Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

DISPOSITIFS DE SECURITE	SO	B	D	Observations	N°
Manœuvre de secours		X			
Manœuvre de dépannage	X				
Signalisation lumineuse	X				
Eclairage du volume de débattement	X				
Marquage au sol	X				
Dispositif antichute		X			
Limitation du temps de fonctionnement du moteur	X				
Portillon du tablier	X				
Alimentation		X			
Divers, Attestations, Consignes		X			

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 – Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES ET SEMI-AUTOMATIQUES

Vérifications effectuées conformément aux prescriptions réglementaires suivantes:

Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques

NOR: TEF19301288A - Version consolidée au 01 janvier 1996

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministre de l'agriculture et de la pêche et le ministre du logement

Vu les articles R. 232-1-2 et R. 235-3-9 du code du travail

Vu le décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation, modifié par le décret n° 90-653 du 18 juillet 1990 et par le décret n° 91-283 du 19 mars 1991

Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels

Contrôle des portes et portails manuels ou motorisés Code du Travail art. R.4424-12

Vérification des portes et portails automatiques ou semi-automatiques :

Code du Travail art. R.4424-13, arrêté du 21/12/1993 art.

ENTREPRISE UTILISATRICE

Nom : CRAM

Adresse : 6 Rue des Métiers
60000 BEAUVAIS

Tel :

CARACTERISTIQUES

MARQUE	TYPE	N° DE SERIE	ANNEE
NORSUD FIMA	RLMA Compensé	225448B1- Porte 1	2009
DIMENSIONS	EMPLACEMENT	UTILISATION	ACCESSIBILITE
Hauteur : 2.40m Largeur : 3.80m Passage libre: 2.40x3.80m	Local Big bag	Passage piétons	Nombre limité d'utilisateurs formés Type 1 A

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE

Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

RESULTATS DE LA VERIFICATION

Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil.
 Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :

Lieu : Beauvais 60

Date de la vérification : 07/12/2016

Nom du vérificateur :
FRETE Willy

Signature :



Validité : 12 mois

Tampon :



Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843



EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

« F » ➔ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement ; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

« V » ➔ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

« E » ➔ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

« SO » ➔ **Sans Objet** - « B » ➔ **Bon Etat** - « D » ➔ **Défaut**

STRUCTURE	SO	B	D	Observations	N°
Cadres et guidage		X			
Panneau(x)		X			

MECANISME	SO	B	D	Observations	N°
Mécanisme d'entraînement		X			
Equilibrage		X			
Dispositifs d'arrêt		X			

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843



DISPOSITIFS DE SECURITE	SO	B	D	Observations	N°
Limiteurs de course		X			
Protections pendant le mouvement		X			
Protection de l'ADMAP (Aire Dangereuse pendant le Mouvement Accessible au Public)	X				
Protection dans la zone de fin de fermeture		X			
Protection dans la zone de fin d'ouverture	X				
Protection dans la zone de cisaillement	X				
Protection dans la zone de coincement	X				

DISPOSITIFS DE SECURITE	SO	B	D	Observations	N°
Sécurité positive		X			
Profilé élastique		X			
Organes de commande		X		Semi automatique par action maintenue	

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 – Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

DISPOSITIFS DE SECURITE	SO	B	D	Observations	N°
Manœuvre de secours	X				
Manœuvre de dépannage	X				
Signalisation lumineuse	X				
Eclairage du volume de débattement	X				
Marquage au sol	X				
Dispositif antichute		X			
Limitation du temps de fonctionnement du moteur	X				
Portillon du tablier	X				
Alimentation		X			
Divers, Attestations, Consignes		X			

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 – Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

RAPPORT DE VERIFICATION	<input type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
N° 1300688	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:	
<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 6 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0610790132	Marque: COMEGE Modèle: 1T N° de série: 100059 Horamètre: N/A Année: 2010 N° immatriculation : N° parc : POTENCE

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédents(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000Kg	1000Kg
Limiteur de moment	N/A	N/A
Epreuve statique	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUVAIS 60	
Date de la vérification: 07/12/2016	Validité de la vérification: 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : FRETE Willy	Tampon : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>
Signature : 	

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" ➤ **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" ➤ **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" ➤ **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" ➤ **Sans Objet** - "B" ➤ **Bon Etat** - "D" ➤ **Défaut** - "N/A" ➤ **Non applicable**

Chassis		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulations	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	VF	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	VF	X				
Bâti de flèche - chevalot	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V		X			
Structure de protection (ancrage)	V	X				
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				
Train porteur et Transmission		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V	X				
Jantes	V	X				
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF	X				
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	V	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccords hydrauliques & pneumatiques	V	X				
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

Equipements - Panier	SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X		
Articulations, axes, bagues	VF		X		
Boulonnerie	V		X		
Vérins d'équipement	VF	X			
Liaisons, raccords	V		X		
Outils	VF		X		
Chariot de translation - - - -	VF		X		
Fixation de l'outil	VF		X		
Protections	V		X		
Tourelle	SO	B	D	Observation	N°
Couronne d'orientation	V		X		
Système d'orientation	VF		X		
Immobilisation tourelle	VF	X			
Groupe de propulsion thermique	SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X			
Isolations phoniques	V	X			
Protections parties tournantes	V	X			
Niveau huile moteur	V	X			
Niveau liquide de refroidissement	V	X			
Filtration air	V	X			
Pot d'échappement	VF	X			
Etat du réservoir de carburant	V	X			
Fixation du réservoir de carburant	V	X			
Etat de la bouteille de gaz	V	X			
Fixation de la bouteille de gaz	V	X			
Canalisations de gaz	V	X			
Raccords gaz	V	X			
Vannes d'alimentation gaz	V	X			
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X			
Installation électrique	V	X			
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X			
Niveau d'huile hydraulique	V	X			
Groupe de propulsion électrique	SO	B	D	Observation	N°
Faisceau électrique	V	X			
Câblage de la batterie	V	X			
Fixation de la batterie	V	X			
Etat de la batterie	V	X			
Câble de charge	V	X			
Plaque d'identification de la batterie	V	X			
Poste de conduite	SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X			
Cabine	V	X			
Rétroviseurs	V	X			
Essuie glace - lave glace	VF	X			
Siège & fixations	VF	X			
Ceinture de sécurité	VF	X			
Identification commandes	V	X			
Tableau de bord	V	X			
Compteur de vitesse	V	X			
Eclairage routier & de travail	VF	X			
Eclairage compartiment moteur	VF	X			
Avertisseur	VF	X			
Direction ou commande de secours	VF	X			
Ventilation chauffage	V	X			
Climatisation	VF	X			
Gyrophare	VF	X			

Organes de commande		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF	X				
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes manipulation (distributeur)	VF	X				
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Elements de protection		SO	B	D	Observation	N°
Fixations	V	X				
Protection R.O.P./S/F.O.P.S/T.O.P.S	V	X				
Autres dispositifs	VF		X			
Electricité		SO	B	D	Observation	N°
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				
Plaques indicatrices et Marquages		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V	X				
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogrammes de sécurité	V	X				
Dispositifs de sécurité		SO	B	D	Observation	N°
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Dispositif de maintien de la charge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité des dispositifs mis en place	E	X				
Dispositif indicateur de surcharge		SO	B	D	Observation	N°
Efficacité du dispositif	F	X				